T. 697

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE LYON

Année scolaire 1927-1928 — N° 143

L'élevage du Cheval Ardennais dans le Bassigny

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

et soutenue publiquement le 2 Juillet 1928

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

Maurice CLAUDE

Né le 11 Août 1904 à LÉNIZEUL (Hte-Marne)

LYON

Imprimerie BOSC Frères & RIOU

42, Quai Gailleton, 42

—

1928

L'ÉLEVAGE DU CHEVAL ARDENNAIS DANS LE BASSIGNY

ECOLE NATIONALE VÉTERINAIRE DE LYON

Année scolaire 1927-1928 — N° 143

L'élevage du Cheval Ardennais dans le Bassigny

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

et soutenue publiquement le 2 Juillet 1928

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

PAR

Maurice CLAUDE

Né le 11 Août 1904 à LÉNIZEUL (Hte-Marne)

LYON
Imprimerie BOSC Frères & RIOU
42, Quai Gailleton, 42

1928

PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Directeur..... M. Ch. PORCHER.
Directeur honoraire. M. F.-X. LESBRE.
Professeur honoraire M. Alfred FAURE, ancien Directeur.

PROFESSEURS

Physique et chimie médicale, Pharmacie, Toxicologie..	MM. PORCHER
Botanique médicale et fourragère, Zoologie médicale, Parasitologie et Maladies parasitaires.....	MAROTEL
Anatomie descriptive des animaux domestiques, Tératologie, Extérieur	TAGAND.
Physiologie, Thérapeutique générale, Matière médicale	JUNG
Histologie et Embryologie, Anatomie pathologique, Inspection des denrées alimentaires et des établissements classés soumis au contrôle vétérinaire...	BALL
Pathologie médicale des Equidés et des Carnassiers, Clinique, Sémiologie et Propédeutique, Jurisprudence vétérinaire	CADEAC
Pathologie chirurgicale des Equidés et des Carnassiers, Clinique, Anatomie chirurgicale, Médecine opératoire	DOUVILLE
Pathologie bovine, ovine, caprine, porcine et aviaire. Clinique, Médecine opératoire, Obstétrique.....	CUNY
Pathologie générale et Microbiologie, Maladies microbiennes et police sanitaire, Clinique.....	BASSET
Hygiène et Agronomie, Zootechnie et Economie rurale.	LETARD

CHEFS DE TRAVAUX

MM. AUGER. MM. TAPERNOUX.
LOMBARD.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

Président : M. le Dr LATARJET, Professeur à la Faculté de Médecine
Officier de la Légion d'Honneur.

Assesseurs : M. Et. LETARD, Professeur à l'Ecole Vétérinaire.
M. L JUNG, Professeur à l'Ecole Vétérinaire

La Faculté de Médecine et l'Ecole Vétérinaire déclarent que les opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner ni approbation ni improbation.

A mon Père et a ma Mère

En témoignage de notre affection et
de notre profonde reconnaissance.

A mon Frère et a mes Sœurs

A ma Femme

A mon Fils

A tous mes Parents

A mon Président de Thèse

Monsieur le Professeur LATARJET

A mes Juges

Monsieur le Professeur LETARD
Monsieur le Professeur JUNG

Hommage reconnaissant.

A Monsieur Paul MOUGEOT

Très honoré de la confiance qu'il a bien voulu nous accorder, nous l'en remercions de tout cœur, et nous le prions de trouver ici l'expression de notre respect et de notre dévouement.

A mes Maîtres de l'Ecole Vétérinaire de Lyon

Nous sommes heureux de leur exprimer notre profonde gratitude pour le précieux enseignement qu'ils nous ont prodigué.

A mes Camarades de l'Ecole Vétérinaire de Lyon

A mes Amis

Avant-propos

Né dans une petite région de la Haute-Marne, le Bassigny, où nous sommes installé depuis peu de temps, mais définitivement, nous avons cru bon de choisir comme sujet de notre thèse l'étude de sa principale production: le cheval ardennais.

Sans craindre d'être taxé d'une indulgence excessive, nous osons affirmer que le Bassigny possède aujourd'hui le cheval ardennais pur, et c'est dans ce but que nous nous permettons d'exposer ici l'étude de son élevage.

Si le sujet auquel nous nous sommes arrêté présente un intérêt surtout local, nous prions nos juges d'accorder à ce choix une excuse: l'amour de notre pays natal.

Nous adressons tout d'abord nos remerciements à M. le Professeur Letard qui a bien voulu nous guider dans l'élaboration de notre travail; ses doctes leçons nous ont séduit et nous lui en garderons toujours une vive reconnaissance.

Nous remercions ensuite M. le Professeur Latarjet, de la Faculté de Médecine de Lyon pour l'honneur qu'il

nous a fait en acceptant la présidence du jury de notre thèse.

Nous sommes également reconnaissant à M. le Professeur Jung d'avoir bien voulu faire partie de notre jury.

Nous exprimons toute notre gratitude à notre confrère, M. Husson, président de la Fédération des Eleveurs du Bassigny, pour les précieux conseils qu'il nous a prodigués.

Nos remerciements iront aussi à M. Chambry, Directeur des Haras de Montier-en-Der, pour l'obligeance avec laquelle il nous a fourni les multiples renseignements que nous avons sollicités de lui.

Nous remercions encore nos confrères praticiens du Bassigny pour la sympathie qu'ils nous ont témoignée.

Merci enfin aux éleveurs du Bassigny qui, tous, avec un égal empressement, se sont mis à notre entière disposition, pour faciliter notre tâche.

PREMIÈRE PARTIE

Le Milieu

Etude géographique du Bassigny

Situation. — Le Bassigny, formé par la partie sud-est du département de la Haute-Marne, est à cheval sur les provinces de Champagne, de Franche-Comté, de Bourgogne et de Lorraine. La carte au 1/50.000e du Service Géographique de l'Armée l'étend des environs de Bar-sur-Aube jusqu'auprès de Bourbonne-les-Bains. Il est généralement admis que c'est le prolonger beaucoup trop vers l'ouest. Le dictionnaire géographique et historique de la Haute Marne lui donne les limites approximatives suivantes: Neufchâteau au Nord, Langres au Sud, Chaumont à l'Ouest, Lamarche à l'Est. Les habitants n'admettent pas cette démarcation et le nom de Bassigny s'applique à un territoire plus restreint; il

résume uniquement la partie liasique de la région, et comprend ainsi la haute vallée d la Meuse et celle de son affluent, le Mouzon, jusqu'à l'endroit où ils s'engagent dans le plateau calcaire de Bourmont, la vallée de l'Amance, une partie de celle de l'Apance, enfin le cours supérieur des affluents de la Saône, la Vingeanne et le Salon.

Limites et description. — Ainsi défini, le Bassigny se présente sous l'aspect d'une bande de 70 kilomètres de longueur sur 20 de largeur moyenne et d'une superficie de 147.000 hectares, bande dirigée du nord au sud d'Harréville-les-Chanteurs à Chalancey, et resserrée légèrement à ses extrémités.

La plaine du Bassigny est limitée et surplombée à l'Ouest par le plateau de Langres, encore appelé « Montagne », et les communes assises sur ce plateau, entre Montigny-le-Roi et Saint-Thiébaut, sont considérées comme demi-Bassigny, demi-« Montagne ».

Au Nord, vers Bourmont, le Bassigny est divisé en deux parties par un plateau. A droite, il enveloppe Graffigny, puis, dans la vallée du Mouzon, Sommerécourt et Outremécourt; à gauche, il suit la vallée de la Meuse jusqu'à Harréville-les-Chanteurs.

A l'Est, il emprunte pour limite celle du département des Vosges, la quitte à Damblain, puis descend sur Parnot, Pouilly, Varennes et Hortes.

Enfin, au Sud, il s'arrête aux environs de Prauthoy.

En résumé, le Bassigny comprend: les cantons de Bourmont, Clefmont, Montigny-le-Roi, Neuilly-l'Evêque, Longeau et quelques communes des cantons de

Bourbonne-les-Bains, Varennes, Laferté, Fayl-Billot, Prauthoy, Langres et Nogent.

D'une altitude moyenne de 330 mètres, il est dominé au Sud et à l'Ouest par une crête boisée formant le rebord occidental du plateau de Langres, au Sud-Est par la ramification des Faucilles qui rejoint les Argonnes, tandis qu'au Nord et au Nord-Ouest, il se relève graduellement pour se continuer dans le département des Vosges.

Hydrographie. — La Meuse est le principal cours d'eau du Bassigny, elle naît d'une fontaine quasi-hivernale dans le lias du plateau de Pouilly, entre Bourbonne-les-Bains et Montigny-le-Roi, à égale distance de chacune de ces villes. Elle s'engage dans le détroit qui sépare le plateau de Langres des Monts Faucilles, et traverse du Sud au Nord toute la partie septentrionale du Bassigny durant 35 kilomètres. Elle se heurte à Bourmont contre la falaise bajocienne; à cet endroit, elle est à 314 mètres au-dessus du niveau de la mer, son altitude est de 340 mètres, à Meuse, près de sa source.

Les côtes, couronnées de futaies, se profilent au-dessus de son lit à plus d'une centaine de mètres, tandis que leurs flancs sont parsemés de nombreux villages; Bourmont et Clefmont représentent ainsi les sentinelles de la route qui mène de Lorraine en Franche-Comté, à travers cette marche où confinent plusieurs provinces naturelles et historiques.

Climat. — Le climat est celui de la partie la plus tempérée des Vosges; les hivers y sont moins rigoureux

et, à latitude égale, les étés y sont plus chauds. En général, l'hiver y est cependant long et froid, le printemps pluvieux, l'été chaud et orageux. Les vents dominants sont ceux du sud-ouest qui amènent la pluie, et ceux du nord-est qui produisent les hâles du printemps, les sécheresses de l'été et les froids de l'hiver.

Le régime des pluies se moule sur le relief. En gravissant le Bassigny et le plateau de Langres, les nuées se refroidissent et font tomber sur le versant oriental de dures averses. On a constaté 850 mm. d'eau à Langres, et même plus de 1 mètre, sur les promontoires qui surplombent la Meuse. Dans le pays bas, les pluies s'apaisent légèrement ; à Bassoncourt par exemple, au pied des côtes de Clefmont, on enregistre 800 mm. seulement, enfin à Bourbonne-les-Bains, où la région s'est quelque peu rehaussée, la hauteur des pluies est de 860 mm.

L'altitude du Bassigny, combinée aux conditions climatologiques et à la fraîcheur naturelle du sol, favorise l'élevage, auquel s'adonnent presque exclusivement les habitants de la région.

Etudes géologique et agrologique

Les étages liasiques forment la majeure partie de l'assise du Bassigny: ils en sont la caractéristique.

Le lias supérieur va de la Vingeanne aux Vosges par Prauthoy, Longeau, Fayl-Billot, Laferté, Neuilly-l'Evêque, Bourbonne-les-Bains, Montigny-le-Roi et Clefmont.

Le lias moyen repose par stratifications concordantes sur le lias inférieur. L'arête abrupte de sa tranche se manifeste par une série de coteaux: Esnoms, St-Broing, Chalindrey, Montlandon, Montigny-le-Roi, Clefmont et Sommerécourt. Elle se divise entre Meuvy et Clefmont en deux rampes: l'une constitue les rives de la Meuse et va disparaître au pied de Bourmont, l'autre passe derrière Bourmont et donne les rives du Mouzon.

Le lias supérieur s'appuie sur le lias moyen, se développe sur tout son parcours et forme au-dessus de lui un gradin nouveau, dernière marche conduisant à l'oolithe inférieur.

L'oolithe inférieur représente la majeure partie du sous-sol du plateau de Langres. Il repose sur le lias supérieur et sert de base aux terrains crétacés. Il se compose uniquement de roches calcaires et forme une crête à promontoires escarpés, découpés par les vallées et dominant la plaine liasique du Bassigny.

Les étages triasiques constituent à l'est les fondations du pays. Le trias supérieur affleure sur les bords de la vallée de l'Apance et sur le territoire de Bourbonne-les-Bains, il est formé de grès bigarrés, les grès plus abondants à la base, l'argile dominant la partie supérieure.

Le deuxième étage triasique, le muschelkalk, apparaît dans les cantons de Bourbonne-les-Bains, Laferté-sur-Amance, Varennes et Fayl-Billot. Il est composé de calcaires magnésiens, recouverts de marnes et d'argiles.

Les marnes irisées du troisième étage reposent sur

le muschelkalk; elles se trouvent aussi dans le canton de Longeau, et forment les versants des vallées de l'Apance, de l'Amance, du Salon et de la Resaigne.

Le lias, très riche en acide phosphorique et en potasse, donne des terres argileuses, éminemment favorables à la production d'un fourrage abondant et de bonne qualité.

Les grès bigarrés de la vallée de l'Apance sont moins riches en principes utiles; ils sont recouverts de forêts.

Les marnes irisées donnent également des terres argileuses, fraîches, profondes, difficiles à travailler. Leur richesse en acide phosphorique et en potasse favorise la production de l'herbe, et explique la grande valeur des prairies de cette région.

Les chiffres ci-dessous sont empruntés aux données de la carte agronomique du canton de Montigny-le-Roi. Ils indiquent la constitution moyenne du sol de Bassigny (Pourcentage pour 1.000).

	Azote	ACIDE phosphor.	Acide sulfurique	Alumine et Oxyde de zinc	Chaux	Magnésie	Potasse
Epinant.....	1,33	1,20	0,30	117	6,65	3,85	2,46
Lecourt.....	0,98	1,40	0,49	41	1,66	1,26	1,21
Meuse.....	0,56	0,90	0,75	63	6,75	3,00	2,00
Avrecourt...	1,40	0,64	1,40	133	5,85	2,75	2,25

En certains points, la teneur en acide phosphorique va jusqu'à 1,60 % et celle en potasse jusqu'à 3.65.

La chaux n'est pas abondante dans le sol du Bassigny. Cette déficience est compensée par un apport heureux de scories de déphosphoration et de superphosphates de chaux.

Etude agricole

Le Bassigny, par la nature même de son sol, était destiné à produire de l'herbe.

Mais il n'était pas autrefois le magnifique pays d'élevage qu'il est ajuourd'hui. Si certains de ses coins peuvent rivaliser avec les paysages verdoyants du Charollais et même de la Normandie, il n'en a pas toujours été ainsi. « Parfois, écrivait André Theuriet à son sujet, sur la nudité des jachères, un solitaire poirier sauvage secoue un éparpillement de feuilles jaunies, ou bien une file d'ormes aux dos voûtés et aux cimes pendantes semble cheminer mélancoliquement comme un cortège d'enterrement. »

Jadis, la plus grande partie de cette terre était livrée à la charrue, ne laissant qu'une place restreinte aux prairies. C'était l'ère des trois soles, du blé, de l'avoine et de la jachère, encore appelée sombre. Le Bassigny produisait aussi de faibles quantités de seigle, d'orge et de sarrasin, quelques pommes de terre pour la consommation familiale, du trèfle, de la luzerne et du sainfoin quand la jachère morte faisait place à la jachère vive.

Depuis 50 ans, le Bassigny s'est véritablement métamorphosé. La culture des céréales ne donnait pas le succès qu'en en attendait, le rendement du blé était

compromis par le développement des légumineuses parmi les épis. Par ailleurs l'exode des jeunes gens vers la ville augmentait sans cesse, la main-d'œuvre était chère, l'herbe enfin poussait naturellement. Les propriétaires comprirent qu'ils devaient utiliser ces aptitudes du sol et non tenter de les combattre.

La transformation fut d'abord difficile. Il fallut l'initiative d'hommes tels que MM. Michel, Voillemier, Mouillet, Flammarion, Hemonot, Renard, pour forcer la décision de cultivateurs peu entreprenants. Les prés remplacèrent peu à peu les terres cultivées. Ils furent l'objet de vente et d'échanges nombreux; rassemblés ensuite par chaque propriétaire et clôturés, ils devinrent de grandes pâtures.

Mais le sol imperméable ne laissait pas pénétrer l'eau. Pendant la mauvaise saison il était inondé ou marécageux sur des hectares entiers. De grands travaux furent entrepris: la Meuse fut curée, ses sinuosités redressées, les prés furent creusés de fossés collecteurs, enfin ils furent drainés.

Dès 1870, certains fermiers avaient entrevu les avantages à retirer du drainage; mais, incompris des propriétaires et sans capitaux, ils en restèrent souvent aux projets.

Sous l'impulsion du docteur Chevalier, dont nous nous permettons ici de saluer respectueusement la mémoire, les propriétaires cédèrent et les prés drainés du Bassigny atteignent maintenant une superficie de 3.000 hectares.

Les terres arables sont semées presque exclusivement de blé et d'avoine; rares sont celles où l'on cultive l'orge et le seigle.

Des scories de déphosphoration sont répandues dans les prés à l'automne à raison de 800 à 1.000 kilos par hectare, en compensant la perte subie par le sol pendant l'année en acide phosphorique et en chaux, elles représentent le meilleur moyen de faire acquérir aux chevaux l'ossature et la puissance recherchées.

En résumé, le Bassiegny présentait il y a 50 ans des surfaces de terres cultivées et de prairies dans la proportion de 5 à 1. Il voit aujourd'hui cette proportion renversée, et pour 3 parties de terres cultivées il y en a 4 de prairies.

Le tableau ci-dessous emprunté à un article de M. Fourrier, Directeur des eservices agricoles de la Haute-Marne, donne un aperçu de la répartition des cultures dans le Bassigny.

Forêts	Prés	Herbages	Pacages
31.500 ha	21.000 ha	10.200 ha	8.4000 ha
Céréales	**Plantes sarclées**	**Vignes**	**Landes**
29.100 ha	3.900 ha	1.400 ha	7.000 ha

DEUXIÈME PARTIE

Etude zootechnique

Historique de l'élevage du cheval dans le Bassigny

1800. — A cette époque, les chevaux du Bassigny sont de petite taille et de médiocre qualité. Le système de reproduction est des plus défectueux : les étalons, fournis par les particuliers à un arrondissement, sont accouplés aux juments sans aucune considération de race, ni de caractères; ils donnent des produits faibles et en petite quantité.

1825. — Vers 1825, le Bassigny est occupé par des chevaux de race *Comtoise* ou *Meusienne.*

Ils ont une taille de 1 m. 42 à 1 m. 46, une grosse tête, un ventre tombant, une croupe avalée, des jarrets crochus, des membres gros couverts de crins, un aspect général misérable.

Quatre étalons, placés chez M. Moreau, médecin vétérinaire à Hulliécourt, puis chez M. Didieux, ancien sous-officier de l'armée d'Espagne, changèrent en 25 ans l'allure du cheval du Bassigny. « M. Didieux, nous dit Magne, démontra tous les avantages que l'on pouvait retirer du croisement pour améliorer les formes défectueuses des chevaux dans les vallées herbeuses. Sans changer le type de la race, ce croisement peut à ce point de vue être fort utile pour neutraliser l'influence des terres humides des vallées, pour donner de la distinction, et aussi pour combattre la prédisposition à la fluxion périodique des yeux. » M. Didieux importe des chevaux *comtois* et *lorrains* sans race définie qui commencent à améliorer la race locale. Il y a des imitateurs: Lénard aux Lorettes, Saunier à Clinchamp, Fouquet à Lénizeul, Simonot à Chaumont-la-Ville.

1850. — Les chevaux de la vallée de la Meuse ont encore la tête forte, le ventre volumineux, la croupe double; ils ont de la taille et beaucoup de commun, la peau épaisse et les membres chargés de crins. Ils se confondent en suivant le cours de la Meuse avec ceux de la Lorraine et des Ardennes.

Dans son traité: « Les races chevalines et leur amélioration », Magne dit: « D'un développement précoce, les poulains sont achetés fort jeunes. Les plus distingués sont conduits dans

la Beauce, et, quand ils ont acquis leur développement définitif, ils sont vendus comme percherons. » Les plus petits sont emmenés pour 50 fr. par les marchands du Haut-Dauphiné. Sous l'influence des progrès de la culture et des croisements, la race s'améliore et les poulains sont exportés vers Sens, Montereau, Provins. De là, ils sont dirigés sur Paris à l'âge de 5 ou 6 ans et vendus au prix de 500 à 700 francs. Le système de reproduction est encore bien primitif. Le Préfet de la Haute-Marne en parle en ces termes: « Les pouliches sont le plus souvent saillies à l'écurie par le premier poulain venu de l'exploitation », et il constate « le triste progrès » apporté par l'apparition « du rouleur belge », chassé de Belgique par ses défectuosités et ses tares et auquel sont livrées les juments.

1860. — De nombreux *étalons percherons* sont importés.

1865. — « Vers cette époque, rapporte M. Husson dans une étude sur l'élevage du Bassigny (*Revue de zootechnie,* juin 1923), on trouvait surtout le *petit comtois* de 1 m. 52, aux pieds plats, au dos ensellé, à la croupe avalée, très dur au travail, sobre, mais sujet à la fluxion périodique à cause de l'humidité du sol. Du côté des Vosges, on trouvait le *lorrain gris de fer,* vigoureux, vite, très apprécié alors qu'on ne connaissait pas encore le chemin de fer. Enfin, du côté du plateau de Langres, le *langrier,* métis comtois-lorrain,

robuste, solide, qu'on venait acheter de très loin aux foires de Langres et de Montigny. A cette époque l'élevage n'existait pas; chacun avait le nombre de chevaux strictement nécessaire à ses travaux; rares étaient ceux qui livraient leurs juments à la reproduction. Les poulains vendus à 4 ou 5 ans étaient peu rémunérateurs. Avec le changement dans la production du sol, vient le changement de la production du cheval. Celle-ci commence à augmenter puis, profitant du faible rendement apporté aux éleveurs par le cheval de trait, l'armée cherche à introduire le demi-sang. » Et pendant 30 ans vont régner dans le Bassigny le pur sang, l'anglo-arabe et surtout le demi-sang anglo-normand, dont l'influence néfaste se fait encore sentir actuellement sur notre élevage.

En 1880, c'est le chaos. La tendance générale semble orientée vers le retour au cheval de trait, gros ou petit. Dans certaines régions du Bassigny, autour de Clefmont par exemple, l'anglo-normand a complètement disparu pour faire place au *percheron* et au *nivernais*.

Le gros *percheron* est préconisé, comme en témoigne cet article de mars 1881, dans la *Revue agricole de la Haute-Marne:* « L'Administration des haras a sa raison d'être; personne en effet depuis 1870 ne songe sérieusement à contester son utilité. Il est regrettable même que son action soit enserrée dans des limites trop étroites, en apparence du moins, quand il s'agit du cheval d'attelage lourd dont le gros percheron est le type. Dans l'aire géographique de ce cheval cela importe peu. L'éleveur de ce pays sait à quoi s'en tenir sur la valeur de cet animal, mais dans nos pays de l'Est, dans la Haute-Marne qui en occupe le centre, où il n'a point encore su faire choix du cheval que son intérêt lui commande de fabriquer, où pourtant la terre arable, suffisamment fertile, domine de beaucoup la prairie et où ce cheval et même celui de gros trait seraient si bien à leur place, quoi qu'en dise un écrivain distingué qui leur préférerait le bœuf, il en est tout autremnet. Si l'appui de l'Etat nous est insuffisant en ce moment pour ce cheval que j'ai appelé avec intention d'attelage lourd, ou de demi-luxe, pourquoi ne sollicitons-nous pas, comme nous l'avons fait en 1875 avec insuccès, celui du département? Le Centre et le Nord de la France ne se sont pas servis du cheval léger pour nous distancer; pourquoi ne nous lancerions-nous pas plus avant dans sa production, nous qui devons, pour progresser, chercher seulement à les imiter? Notre population chevaline est très hétérogène comme taille, race, aptitude, etc. Pourquoi au lieu de faire tous les genres de chevaux, petits et gros, communs et distingués, légers et étoffés, ne chercherions-nous pas à étendre, généraliser les quelques spécimens de chevaux de trait, plus ou moins lourds, que nous possèdons, quoi qu'ils nous donnent une idée bien imparfaite du fort cheval d'omnibus de

1 m. 60 que nous voudrions voir, avec de légères nuances de taille, peupler notre contrée? »

Les *bretons* et les *boulonnais* sont recommandés aussi, mais le but aléatoire de donner avec nos juments de pays un « *demi-sang de trait léger* ». Dans son rapport du 30 décembre 1874 à la société d'agriculture de Chaumont: « Quels sont les moyens pratiques d'améliorer les chevaux de la Haute-Marne au triple point de vue de l'agriculture, de l'industrie et de la Défense Nationale », Mauperrin, médecin-vétérinaire à Vignory, écrit: « Notre section de zootechnie, convaincue que le cheval a sa raison d'être dans l'exploitation du sol de la Hte-Marne, considérant que la population chevaline actuelle, en égard à la production fourragère, ne pourrait être augmentée sans inconvénient, que d'ailleurs la qualité de l'espèce importe plus que le nombre; considérant que, malgré les débouchés que procure l'industrie locale, le commerce, l'armée et ce que l'agriculture s'offre à elle-même, l'élevage du cheval ne sera rémunérateur que quand on le produira meilleur et partant d'un prix moyen plus élevé; considérant que le nombre des étalons est de beaucoup inférieur à ce qu'il devrait être et qu'il est urgent de le quadrupler; considérant que pour la production et l'amélioration chevalines, le cultivateur ne peut faire tous les sacrifices qu'elles comportent et que la production du cheval de trait léger étoffé, membré, est à peu près la seule qui répond le mieux aux intérêts et aux besoins divers du département;

considérant que les importations et les achats annuels du type postier deviendront dans la suite, sinon impossibles, mais de plus en plus onéreux et difficiles; considérant que l'élevage du cheval en stabulation permanente s'oppose au développement des longues allures que nous recherchons en ce moment chez cet animal; considérant enfin que des efforts individuels, isolés, seraient insuffisants pour mener à bonne fin le système d'amélioration exposé dans ce rapport, système qui dans son application exige du temps, du savoir et de l'intelligence;

Emet à l'unanimité les vœux suivants :

1° Que, de toutes les améliorations des espèces animales, celle de l'espèce chevaline doit être la plus encouragée;

2° Que, dans ce but, l'intervention directe et indirecte de l'Etat et du département doit être rigoureusement maintenue;

3° Que le nombre des étalons de mérite, du type postier ou s'en rapprochant le plus, soit élevé dans la période de 5 années au chiffre de 160;

4° Que sur les 28 étalons achetés chaque années par le département, 10 soient pris dans la Bretagne, 10 dans le Perche, 4 dans de Boulonnais, et les 4 autres dans la Haute-Marne même;

5° Que tous les ans, après répartition faite entre les 3 arrondissements et les cantons de chacun d'eux, ces 28 étalons soient vendus aux enchères publiques, sous certaines clauses et

conditions, aux cultivateurs, propriétaires ou fermiers de chaque canton;

6° Qu'il soit fait au plus tôt sous les auspices des haras, des 3 sociétés d'agriculture et avec le concours de riches éleveurs de la circonscription, des croisements en vue de créer un « demi-sang de trait léger » ayant assez d'influence, d'autorité et de fixité pour transformer notre espèce et le mettre à même de suffire aux besoins futurs de l'agriculture, de l'industrie et de l'armée;

7° Que les concours publics de juments et de pouliches soient établis aux chef-lieux de canton avant l'époque de la monte, à l'effet d'encourager leurs propriétaires, par des primes et la saillie gratuite, à les livrer à l'étalon qui leur sera désigné;

8° Que les comices agricoles subventionnent largement les éleveurs qui donneront l'exemple de l'élevage des poulains en liberté en établissant, près de leur exploitation, sur un champ, un pré, ou d'autres lieux, des enceintes clôturées avec abris;

9s Enfin, que les trois sociétés d'agriculture organes des comices agricoles et des intérêts locaux aient la haute direction des améliorations de nos espèces domestiques, et, qu'à cet effet, elles soient appelées à donner leur avis sur l'affectation spéciale des divers crédits votés par le conseil général à titre d'encouragement à l'agriculture. »

Aucune suite n'a été donnée aux vœux ainsi formulés.

Sur les conseils de notre confrère, M. le Sénateur Darbot, médecin vétérinaire à Langres, très écouté dans la région, 2 bons étalons de trait sont achetés en février 1880 par la société d'agriculture de cette ville, et sont placés l'un chez M. Raclot à Perrancey, l'autre chez M. Dongois aux Grandes Pioches.

En 1884, M. d'Allières, député de la Haute-Marne, montre la nécessité pour l'administration des haras d'entretenir plus de chevaux de trait: au lieu d'en posséder 400, elle n'en a que 230, et au lieu d'en approuver 1.300 elle n'en approuve que 450.

Ces multiples croisements donnent de maigres résultats.

Le pur-sang et l'anglo-arabe sont trop éloignés de la jument du pays pour réussir, et ne peuvent acquérir un développement convenable avec le mode d'élevage auquel on les soumet. Leurs poulains, insuffisants, sont souvent refusés par la remonte, qui en avait encouragé la production et restent pour compte aux éleveurs.

L'anglo-normand est trop grand pour les chevaux du Bassigny et ne convient pas à la culture. De ces produits, trop enlevés et tardifs, les mieux réussis ne trouvent acheteur qu'à des prix bien inférieurs au prix moyen du pur normand. Le plus, s'ils peuvent suffire pour les

labours, ils sont tout à fait impropres aux transports.

Quant au demi-sang de trait léger, il ne peut être obtenu par les croisements préconisés. Il représente, comme les produits cherchés avec le pur sang, l'anglo-arabe et le normand, une erreur zootechnique.

« Le breton, dit M. Husson, donna d'assez bons résultats, mais pourtant, ses produits furent trop tendres et moins résistants que ceux de l'ancienne race. »

1890. — Après plus de 30 ans d'errements entre le breton et le percheron, le boulonnais et même le nivernais, l'ardennais est essayé. Darbot, le premier, adopte cette race, après avoir renoncé au breton. Presqu'en même temps, Breger, propriétaire d'étalons à Bourbonne-les-Bains, achète des ardennais et des belges: il obtient un succès considérable. Puis Defer à Breuvannes et Dongois à Peigney « font de l'ardennais ».

Les éleveurs voient peu à peu supprimés les concours hippiques de chevaux de trait léger, et ne sont plus tentés de diminuer le format de leur cheval. Les produits qu'ils obtiennent accidentellement avec les juments demi-sang sont déjà trop légers; vendus à la remonte, ils rapportent 850 à 1.000 francs alors que les chevaux de trait, même avec des défauts, se vendent 1.000 à 1.500 francs.

En 1902, un ardennais du Bassigny obtient une médaille d'or au concours central de Paris.

Au concours de la Fédération des éleveurs du Bassigny de 1907, le nombre des ardennais et des croisements se rapprochant du type est très notable.

L'année suivante, le cheval « Roi-Soleil » vaut au Bassigny un premier prix dans une catégorie d'ardennais au concours central de Paris.

Dès 1913, le Bassigny figure en bonne place au concours central agricole d'Epinal, où, pour la première fois un concours spécial de chevaux de trait ardennais est annexé. Avec Defer de Breuvannes, Bréger et Fleury de Bourbonne-les-Bains, il remporte trois prix, deux médailles et plusieurs mentions.

Aujourd'hui. — Les éleveurs ont suivi la voie qui leur était tracée, à l'unanimité ils ont adopté la race ardennaise; ils ont complètement éliminé l'ancienne race locale et le demi-sang, et ne veulent plus pour leurs juments que le mâle ardennais. Ils ont, certes, attendu longtemps l'aide de l'Administration des haras, rebelle au cheval de trait, mais ils ne lui en veulent pas de sa mauvaise grâce et reconnaissent l'entière collaboration qu'elle leur apporte maintenant.

Le tableau suivant a été très aimablement mis à notre disposition par M. Chambry, le distingué et dévoué directeur du haras de Montier-en-Der. Il donne le nombre d'étalons (trait et demi-sang) et de juments entrés depuis 1825 dans les 7 stations de monte du Bassigny et représente un bref

ANNÉES	BOURMONT demi-sang	BOURMONT trait	BOURMONT mixtes	CLERMONT demi-sang	CLERMONT trait	CLERMONT mixtes	MONTIGNY demi-sang	MONTIGNY trait	MONTIGNY mixtes	Neuilly-l'Evêque demi-sang	Neuilly-l'Evêque trait	Neuilly-l'Evêque mixtes	LANGRES demi-sang	LANGRES trait	LANGRES mixtes	LONGEAU demi-sang	LONGEAU trait	LONGEAU mixtes	FAVL-BILLOT demi-sang	FAVL-BILLOT trait	FAVL-BILLOT mixtes	
1825													2	1	115	2	2	195				1825. - Création de Langres.
1837													0	0	0	0		80				1837. - Langres supprimé. Longeau rétabli.
1840													3 race locom.		47	4 race locom.	-	-				1840. - Langres rétabli.
1862							3	0	168				-	-	-	-	-	-	2	0	69	1862. - Création de Montigny.
1873							1	1	128				-	-	-	2	0	65	supprimé en 78 et 79			Montigny est supprimé en 1874 après la monte, 2 étalons n'ayant sailli que 70 juments.
1876																2	0	157				
1878																2	0	251				Création Pays-Billot en 1876.
1879							3	0	190							4	0	254	2	1	86	Nouvel envoi d'étalons en 1879.
1885	3	0	213				3	1	225							3	0	134	2	1	84	Création de Bourmont en 1885.
1886	2	1	227				3	1	253							2	1	131	1	1	142	
1897	5	1	319				4	1	303							2	1	127	2	1	109	
1901	4	2	281				3	3	410							2	1	166	2	1	112	
1903	-	-	-				-	-	-	1	1	144				2	2	198	1	1	124	Création de Neuilly en 1903.
1905	4	2	70	1	1	120	2	5	178	-	-	205				1	2	190	1	1	141	Création de Clefmont en 1905
1909	2	4	346	1	2	215	2	3	147	1	3	337				1	3	229	1	2	188	
1913	2	5	378	1	3	328	1	5	249	1	3	410				1	3	237	1	2	201	
1918	2	5	476	1	3	332	1	5	380	1	4	386				1	3	233	1	2	163	
1919	1	5	408	1	3	325	1	5	416	1	4	400				1	3	192	1	2	166	
1920	1	5	315	1	3	303	1	5	198	1	3	360				1	2	221	0	2	131	
1921	1	5	345	1	3	303	1	3	503	1	3	360				1	2	231	0	3	152	
1922	1	5	341	1	3	283	1	5	416	0	4	360	0	3	128	1	2	154	0	2	137	
1923	1	5	362	0	4	203	1	5	475	0	4	323	0	3	202	1	2	114	0	3	155	
1924	0	6	466	0	4	226	1	5	489	0	4	352	0	3	249	1	2	152	0	3	168	
1925	0	6	538	0	4	252	0	6	507	0	4	349	0	4	234	1	2	112	0	3	180	
1926	0	7	569	0	4	274	0	6	557	0	4	370	0	4	262	0	3	169	0	3	182	
1927	0	7	562	0	4	210	0	5	511	0	5	353	0	4	258	0	3	151	0	3	182	

résumé des efforts de l'administration des haras pour améliorer dans la région l'élevage du cheval ardennais.

Ce tableau montre :

1° La disparition successive des étalons demi-sang des stations de monte: 11 en 1901, ils ne sont plus que 7 en 1913, et 3 en 1923, Longeau voit le dernier en 1925.

2° L'introduction de plus en plus importante des étalons de trait (tous ardennais): 2 en 1885 pour tout le Bassigny, 12 en 1905, 32 en 1927.

3° L'augmentation progressive des juments du Bassigny livrées à la reproduction.

Description du cheval actuel

Le cheval du Bassigny est rectiligne, hypermétrique et bréviligne. C'est l'Ardennais et l'Ardennais type, puisque dans son pays d'origine même, l'Ardennais a une tendance de plus en plus marquée à passer du profil concave au profil droit.

L'impression du premier coup d'œil est son apparence trapue de petit hercule: court, large, près de terre, musclé, le cheval du Bassigny frappe par sa puissance. Son ossature est très développée, elle est plus forte même que chez le cheval indigène des Ardennes.

Sa taille varie entre 1 m. 54 et 1 m. 60; le gros format facilitant la vente est nettement recherché, mais, si on accepte quelques étalons de 1 m. 62, les juments dont la taille au garrot excède 1 m. 60, même remarquables

dans leur conformation comme dans leurs allures, sont sévèrement jugées dans les concours.

Les robes aubère et rouanne sont les préférées; après elles, le bai et l'alezan, surtout brûlé, viennent à peu près à égalité. Le bai brun, l'alezan clair et l'isabelle sont rares. Le noir apparaît quelquefois, mais heureusement dominé par le bai, le rouan et l'aubère, il ne demeure pas pendant de nombreuses générations. Le gris pommelé (caractère dominant) est, lui, plus lent à disparaître et le mieux est de ne pas livrer à la reproduction les juments de cette robe; la sélection est là le meilleur procédé.

Le cheval du Bassigny a la tête petite de l'Ardennais; la tête camuse est complètement ignorée dans la région, le profil est droit, à peine est-il concave sur certaines juments âgées, portant encore les vestiges de l'ancien cheval du pays. L'œil est gros, bien sorti, les oreilles petites et pointées en avant, l'encolure est musclée, assez courte et souvent rouée; elle est toujours garnie à son bord supérieur d'une crinière abondante et frisée dont un toupet tombe sur le front et descend sur les yeux. L'attache au corps de l'encolure est bien suivie et fournit au collier un point d'appui remarquable.

Le cheval du Bassigny a de l'Ardennais le poitrail formidable, aux pectoraux saillants, large, semblant écarter les membres antérieurs entre lesquels un homme peut passer de face. Il a la poitrine haute, profonde, fortement descendue et les côtes arrondies. De l'Ardennais il a aussi le garrot noyé, le dos et le rein larges, droits et courts. Ses hanches sont écartées et sa croupe, oblique, toujours double, se montre de derrière comme un vaste carré.

Son épaule, un peu droite, n'en est que plus favorable aux services qu'elle doit rendre.

La musculature des membres est extrêmement développée, et elle présente au niveau du bras, de l'avant-bras, de la cuisse et de la jambe des vigoureux points de force.

Les articulations (surtout le genou et le jarret) sont larges, les canons, très courts et solides; les pieds sont nets, quoique parfois un peu plats.

Le cheval du Bassigny a généralement d'excellents aplombs et les plus belles allures que l'on puisse demander à un animal de son poids.

De sa mère, l'ancienne petite jument comtoise ou lorraine, il a gardé la rusticité et l'endurance. De son père il a hérité de la puissance et de la douceur proverbiale: calme, dévoué, toujours prêt à donner ce qu'on lui demande, il est un excellent serviteur et un ami sincère.

Sans doute, certaines juments présentent encore les caractères de leurs ancêtres, soit le type commun : grosse tête, ventre tombant, croupe avalée; soit au contraire un excès de sang: conformation longiligne, les membres fins; mais, peu à peu, par la sélection et les accouplements judicieux, le type parfait est obtenu.

Mensurations

N° de l'observation	H	P	I	L	S	T	C	G
				Etalons				
I	156	720	12,8	172	72	216	27	44
II	162	880	14,1	170	82	220	32	45
III	162	800	13,1	172	81	218	29	45
IV	161	760	12,2	173	80	222	26	42
V	158	740	12,7	172	74	208	28	44

N° de l'observation	H	P	I	L	S	T	C	G
Juments								
VI	157	800	14	168	81	218	27	45
VII	157	700	12,2	170	74	220	25	38
VIII	156	680	12,1	180	77	200	25	37
IX	156	670	12	174	76	222	26	40
X	156	750	13,3	172	74	205	25	39
XI	158	670	11,5	171	78	210	23	37
XII	162	780	12,5	174	77	227	27	41
XIII	157	640	11,2	164	75	208	25	36
XIV	160	610	10,1	179	80	196	24	37
XV	157	490	8,5	166	77	190	24	35
XVI	156	700	12,5	178	77	207	24	37
XVII	159	700	11,8	186	78	206	24	33
XVIII	156	660	11,7	176	78	210	25	39
XIX	154	630	11,6	166	77	200	25	36
XX	158	700	12	171	77	215	26	39
XXI	156	660	11,7	172	76	204	25	36
XXII	151	650	12,7	170	74	207	23	36
XXIII	155	650	11,8	181	72	217	24	37
XXIV	157	680	11,9	176	73	218	24	37
XXV	154	660	12,2	178	70	223	24	36
XXVI	157	740	12,9	170	80	212	24	38
XXVII	154	600	11,1	164	79	208	24	37
XXVIII	157	580	10,1	166	79	200	24	37
XXIX	155	610	11	177	80	204	25	35
XXX	155	700	12,7	165	73	202	24	36
XXXI	157	750	13,1	166	75	214	23	37
XXXII	156	720	12,8	160	75	214	25	37
Pouliches de 2 ans								
XXXIII	158	730	12,5	170	74	224	26	40
XXXIV	157	650	11,4	170	76	218	24	36
XXXV	152	550	10,5	156	75	190	23	35
XXXVI	147	450	9,5	177	73	183	21	34
Poulains de 6 mois								
XXXVII	127	200	7,4	135	75	162	21	35
XXXVIII	129	180	6,2	127	73	153	20	34
XXXIX	130	220	7,3	142	73	162	22	36

N° de l'observation	H	P	I	L	S	T	C	G
Poulains de moins de 1 mois								
XL	103	45	15	76	68	101	16	27
XLI	104	53	13,2	76	68	87	15	28
XLII	105	62	12,4	79	68	92	15	27
XLIII	105	73	14,6	79	62	103	15	26
XLIV	108	90	11,2	82	65	109	17	28
XLV	107	75	10,7	97	69	110	18	32
XLVI	107	76	10,9	85	69	110	16	29

H — Représente la taille au garrot en centimètres.
P — Représente le poids du cheval en kilogs.
I — Représente l'indice de compacité (quotient du poids en kilogs par le nombre de centimètres de la taille au-dessus du mètre).
L — Représente la longueur scapulo-ischiale en centimètres.
S — Représente le vide sous-sternal »
T — Représente le périmètre thoracique »
C — Représente le périmètre du canon »
G — Représente le périmètre du genou »

Ces mensurations donnent comme moyennes :

1° Pour les étalons (5 observations) :

H = 160
P = 780
I = 13
L = 172
S = 76
T = 217
C = 28
G = 44

2° Pour les juments (27 observations) :

H = 156
P = 675
I = 11,8

L = 172
S = 77
T = 210
C = 25
G = 37

3° Pour les pouliches de 2 ans (4 observations) :

H = 154
P = 600
I = 11
L = 168
S = 74
T = 204
C = 24
G = 37

4° Pour les poulains de 6 mois (3 observations) :

H = 129
P = 200
I = 7,6
L = 135
S = 74
T = 159
C = 21
G = 35

5s Pour les poulains de moins de 1 mois (7 observations) :

H = 105
P = 68
I = 13,6
L = 83
S = 67

T = 102
C = 16
G = 28

Mode d'élevage

L'élevage atteint dans le Bassigny une intensité prodigieuse, il est l'unique but des propriétaires.

Etalons. — Les étalons, tous de race ardennaise, sont fournis par les haras nationaux et par les propriétaires eux-mêmes.

Les premiers, répartis dans 7 stations de monte : Bourmont, Clefmont, Montigny-le-Roi, Neuilly-l'Evêque, Langres, Fayl-Billot et Longeau, qui dépendent toutes du dépôt de Montier-en-Der, sont au nombre de 32; achetés fort cher par l'administration des haras dans les Ardennes, en Seine-et-Marne et souvent dans le Bassigny lui-même, ils sont pour la plupart des sujets remarquables. Certains d'entre eux (Luxembourg, Liége et Sapristi, pour ne citer que ces trois) sont des raceurs renommés, et voient leurs produits remporter toutes les premières places dans les concours auxquels ils prennent part.

Les étalons privés du Bassigny, tant approuvés, qu'autorisés et acceptés, sont au nombre de 50 sur les 80 existant dans la Haute-Marne. Ils forment également un lot de très bonne qualité.

JUMENTS. — Les juments constituent la majeure partie de l'effectif chevalin du Bassigny. Elles apportent à l'éleveur le double produit de leur fonction génératrice et de leur travail. Seules pour tirer la charrue comme pour rentrer les récoltes, elles ne sont souvent arrêtées que la veille du part.

Dès les premiers beaux jours du printemps, elles sont mises au pâturage, elles ne le quittent qu'aux heures de travail. Elles reçoivent parfois trois ou quatre litres d'avoine avant d'être attelées, mais l'herbe représente en cette bonne saison toute leur alimentation.

Pendant les nuits fraîches d'octobre, les juments sont rentrées à l'écurie; enfin à partir de novembre ou décembre, suivant les rigueurs de la saison et les disponibilités en fourrages, elles demeurent en stabulation permanente. Elles reçoivent alors comme ration 10 kilogs de foin environ, 3 kilogs d'avoine, 4 de paille de blé et suivant les exploitations un peu de carottes, de betteraves, de mélasse ou de son. Les conditions de logement en stabulation sont assez précaires et réclament de grosses améliorations hygiéniques. En général les écuries sont petites, sombres et mal aérées, trop souvent elles servent de lieu commun à tous les animaux de la ferme. Rares sont encore celles qui échappent à cette loi, et que l'on distingue de l'étable et du poulailler.

Dans les pâtures, les juments sont exposées aux intempéries; elles ne souffrent presque pas de la pluie ni du froid dont elles négligent souvent de se garantir. Elles semblent redouter beaucoup plus la chaleur et les

mouches qu'elles fuient jusque dans les hangars et derrière les haies. L'eau presque toujours coule naturellement dans les pâtures soit d'une rivière ou d'un ruisseau, soit d'une source captée plus haut.

POULAINS. — Les poulains naissent en février, mars et avril; ils passent quelques jours à l'écurie, puis sont conduits au pâturage avec leur mère. Ils y demeurent souvent seuls pendant la journée, en compagnie d'autres poulains et de la mère de l'un d'eux pendant que leur propre mère est au travail. Vers 1 mois et demi, ils commencent à brouter l'herbe et vers 3 mois ils reçoivent à l'écurie de légers barbottages ou de l'avoine concassée. Ils arrivent ainsi à l'époque du sevrage. Le sevrage, effectué souvent à 4 mois, aurait avantage à l'être un ou deux et même trois mois après, les poulains retirant toujours un excellent profit d'un sevrage tardif.

Une fois sevrés, les poulains sont isolés dans les pâtures; ils n'en sortiront qu'à 18 mois ou 2 ans. Ils y passent tout l'hiver, quelque rigoureux qu'il soit, et, malheureusement, négligés pendant cette période capitale de leur vie, ils ne reçoivent pas toujours les soins et l'attention que nécessite leur développement intense; s'ils retirent de cette épreuve une rusticité et une sobriété remarquables, ils en sortent souvent fort déprimés.

La castration des poulains a lieu vers un an. Là encore il serait préférable qu'elle soit opérée beaucoup plus tard, vers 2 ans ou 2 ans et demi, afin de laisser au cheval le temps de prendre les formes puissantes de l'éta-

lon (sa poitrine ample, son poitrail large et son encolure musclée). Hélas, l'élevage de ces jeunes étalons comporte des soins particuliers, nécessite des pâtures isolées, et n'est pas accessible à tous les propriétaires.

Les poulains sont vendus au commerce vers 18 mois, mais les meilleurs d'entre eux sont conservés, les mâles pour être présentés pour la monte, les pouliches pour être livrées à la reproduction.

Ils sont attelés pour la première fois vers 2 ans, mais au lieu d'être soumis à un dressage léger, à un entraînement progressif, ils se voient réclamer le travail d'un adulte. Il en résulte un arrêt dans le développement du poulain, et une apparition prématurée des différentes tares de fatigue.

Production des jeunes. — L'élevage dans le Bassigny se fait par le mode de reproduction du croisement continu allié à une sélection parmi les juments poulinières du pays. Si le rôle du mâle est important, l'influence que la jument exerce sur la qualité du produit est indéniable, et, si on doit exiger l'étalon ardennais parfait, on doit choisir parmi les juments celles qui se rapprochent le plus du type ardennais. Elles doivent être unies au mâle ardennais, et leur produit femelle également. Les éleveurs, qui savent allier méthodiquement leurs chevaux, obtiennent, au bout de 2, 3, 4, 5 générations suivant la qualité de la jument de laquelle ils sont partis, le type ardennais presque pur. Ils sélectionnent toujours en allant vers la perfection. Certes ils ne sont pas à l'abri des lois de l'atavisme, mais ils ont toute facilité pour éliminer le bâtard.

Avant de terminer cette étude de l'élevage nous considérons comme un devoir d'éclairer les éleveurs, autant que nous pouvons le faire, sur la méthode de reproduction dénommée consanguinité. Ils savent tous ce qu'elle implique. Une question se pose: Peut-on ou non l'appliquer à notre élevage du Bassigny ? — A cette question nous répondrons: « Oui, à la condition que les éléments en présence soient examinés attentivement et reconnus exempts de tares, car, si dans le produit des parents les qualités sont augmentées et portées à un degré supérieur à celui qu'elles avaient chez ces parents, les défauts, eux, le sont aussi ». Pourquoi bannir cette méthode ? — N'est-ce donc pas elle qui est à la base de nos plus belles races ?

Nous regrettons d'être, sur ce point, en désaccord avec M. Chambry, mais à notre humble avis, rejeter systématiquement cette méthode est une erreur: elle a donné d'excellents résultats, elle peut encore en donner à la condition de la bien appliquer.

Sociétés d'élevage

Les sociétés d'élevage du Bassigny sont au nombre de deux: la Fédération des éleveurs du Bassigny et la Société d'agriculture de Langres.

La plus importante d'entre elles est incontestablement la première. Groupant presque tous les éleveurs de la région, la Fédération des éleveurs du Bassigny ou tout simplement « la Fédération », comme elle est ap-

pelée dans le pays, est une association puissante et bien organisée. Elle a eu sur l'élevage dans le Bassigny une influence capitale. Fondée en 1907, elle s'est proposée comme but: l'amélioration de l'élevage du cheval de trait ardennais et de la race bovine tachetée de l'Est, et l'organisation de la vente de ses produits améliorés.

La Fédération a son siège à Montigny-le-Roi. Elle est administrée par un conseil composé de son président, de ses deux vice-présidents et des présidents des comices agricoles de Clefmont, Neuilly-l'Evêque, Montigny-le-Roi, Nogent, Varennes-sur-Amance, du comice de l'Union agricole de Bourbonne-les-Bains et de l'Association agricole de Bourmont. Elle est affiliée à la Fédération des Associations d'élevage de l'Est du cheval de trait ardennais.

Elle fut fondée et dirigée tout d'abord par M. Léon Mougeot, sénateur de la Haute-Marne, ancien Ministre de l'agriculture et vice-président de la Chambre, qui en tint les rênes pendant 12 années. Grand admirateur de l'œuvre que M. Léon Mougeot a accomplie, nous nous permettons ici de lui adresser l'hommage de notre profond respect. Avec l'aide précieuse de M. Cassez, sénateur de la Haute-Marne, ancien inspecteur de l'agriculture, ancien directeur des services agricoles de la Hte-Marne, M. Mougeot, transforma véritablement l'élevage du Bassigny. Il fut le premier à organiser un concours-foire d'une extrême importance qui a lieu maintenant chaque année à Montigny le deuxième dimanche de septembre.

Le 11 avril 1920, désirant se retirer de la vie publique et par raison de santé, M. Léon Mougeot se voit à son

grand regret dans l'obligation de démissionner. Il est élu à l'unanimité président d'honneur de la société et il fonde un prix pour être distribué annuellement ; son choix pour le remplacer porte sur notre très distingué confrère, M. Husson de Dammartin-sur-Meuse.

Ayant comme unique souci de poursuivre fidèlement l'œuvre du président fondateur, M. Husson s'est donné tout entier à la « Fédération ». et fait preuve depuis ce jour d'un dévouement sans bornes et de tous les instants.

Il est aidé dans sa tâche par M. Legros de Montigny, actif et diligent secrétaire de la Société.

Nous verrons, au cours de cette étude, les sacrifices que s'est imposée la Fédération des éleveurs du Bassigny, et les résultats remarquables qu'elle a obtenus.

La Société d'agriculture de Langres ne consacre à l'élevage qu'une partie de ses soins et n'a pas à ce point de vue l'importance de la Fédération.

Grâce à l'entier dévouement et à la grande compétence de M. Collier, son distingué président, de M. Bailly, son vice-président, et de notre sympathique confrère, M. Aubertin, elle joue pourtant un rôle considérable dans la région.

Encouragements et concours

Achats de chevaux ardennais. — L'importation de chevaux ardennais fut d'abord faite par les éleveurs eux-mêmes: MM. Bréger, Dumas et Fleury, de Bourbonne-les-Bains; Defer, de Breuvannes; Dongois, de Peigney, et surtout Darbot, de Langres.

Bientôt la Société d'agriculture de Langres fit dans ce but de gros sacrifices.

Par la suite, la Fédération des éleveurs du Bassigny s'en chargea et importa de Belgique 23 pouliches en 1910, 15 en 1912 et 61 poulains et pouliches en 1921. Ce dernier achat fut confié à MM. Husson, Perrot, Jourd'Heuil, Foissey, Henry, Simonot et Claude, répartis en trois commissions, et porta sur 44 pouliches et 17 poulains.

En 1921, l'Office régional agricole de l'Est ouvrit un crédit de 150.000 francs pour acheter des poulains entiers en Belgique, répartis à raison de deux par département avec réduction de 15 % au prix de l'animal. La Fédération des éleveurs du Bassigny fut désignée avant toute autre en Haute-Marne par les présidents des sociétés d'agriculture pour en recevoir un. Par l'intermédiaire de M. Husson, chargé de faire l'acquisition, elle se contenta de notre production régionale et acheta à M. Dongois, de Peigney, un magnifique étalon « Bassigny » pour 18.000 francs. Ce cheval, placé chez M. Philippe, de Meuvy, fut destiné à saillir les 50 plus belles juments du Bassigny, désignées chaque année par la Fédération. Ses descendants femelles se classent maintenant dans les premiers rangs aux concours où elles sont appelées à figurer (en 1926, au concours de l'Etat, à Montigny, 7 des chevaux premiers classés descendaient de « Bassigny »).

Vente des produits. — Les plus beaux étalons sont achetés par l'administration des haras et sont renvoyés dans le pays pour la monte.

Prix divers. — Des prix sont fondés par MM. Mougeot, Fleury, etc.

Dans un geste touchant de générosité, M. Léon Mougeot prit à sa charge la moitié des dépenses occasionnées en 1924 par la présentation de quelques chevaux au concours central de Paris.

Primes. — Des primes régionales de conservation sont accordées depuis 1924 aux acheteurs de jeunes étalons de 3 ou 4 ans. La prime de 3.000 francs est payable par quart et entraîne l'obligation de présenter le cheval pendant 4 années consécutives au concours régional. Jusqu'à aujourd'hui, seul du Bassigny, « Olympien », de MM. Notat, à Merrey, présenté au concours régional de Belfort en 1924, a pu obtenir cette prime.

Concours. — Les chevaux du Bassigny peuvent être présentés chaque année à deux concours différents: à un des concours des haras et au concours de la Fédération des éleveurs du Bassigny.

Les premiers ont lieu une fois par an à Montigny-le-Roi, Bourmont, Bourbonne-les-Bains, Langres et Fayl-Billot. Réservés jusqu'en 1919 aux races de demi-sang et de trait léger, ils ne classent plus aujourd'hui que les ardennais. Chaque année une forte subvention est votée par le conseil général de la Haute-Marne. Elle permet au gouvernement d'accorder 11.000 francs au concours de Montigny et à celui de Bourmont, 4.500 francs à chacun des 3 autres, enfin une somme de 10.000 francs à répartir.

Le concours de la Fédération a lieu tous les ans à Montigny-le-Roi, le deuxième dimanche de septembre. Il comporte 3.500 francs de prix et huit médailles de bronze offerts par la Fédération elle-même, 250 francs offerts par M. Léon Mougeot, une médaille de vermeil et une médaille d'argent offertes par le gouvernement.

Chaque année, tous ces concours obtiennent un succès éclatant, et démontrent les progrès constants accomplis par le cheval du Bassigny vers le type parfait.

Notrs très regretté confrère M. Zeer, de Commercy, s'étonnait de « la concomitance de réunions semblables qui se tiennent dans un même département et qui sont organisées, les unes par les syndicats d'élevage, les autres par l'administration des haras ». La fusion prochaine de ces réunions serait à souhaiter, elle économiserait des déplacements aux éleveurs, et augmenterait leurs primes en nombre et en valeur.

Le Bassigny tient enfin une excellente place aux concours régionaux de l'Est (Strasbourg et Vesoul en 1923, Belfort en 1924, Epinal en 1925, Châlons en 1926, Nancy en 1927) et aux concours centraux à Paris.

Expansion commerciale

Le Bassigny est un marché de chevaux de plus en plus important, et l'on vient déjà de très loin acheter ses poulains et ses pouliches.

Les haras s'y remontent comme dans les Ardennes, et, sur la proposition de M. Bailly, vice-président de la

Société d'agriculture de Langres, un troisième centre d'achats a été créé à Montigny-le-Roi (les deux premiers étant à Charleville et à Nancy).

Ses produits atteignent déjà des prix rémunérateurs et des poulains de 30 mois ont été payés de 12.000 à 18.000 francs.

Avant la guerre, les chevaux du Bassigny étaient vendus: à 6 mois de 300 à 350 francs, à 18 mois de 450 à 500 francs et adultes entre 600 et 1.000 francs. Actuellement, les poulains de 6 mois, dits laitons, sont cédés à des prix variant entre 1.800 et 2.000 francs, les poulains de 18 mois entre 2.800 et 4.000 francs, les chevaux hongres adultes entre 5.000 et 7.000 francs; quant aux juments poulinières et aux étalons, leurs prix sont impossibles à fixer et passent de 8.000 à 20.000 francs.

En 1927, l'administration des haras a acheté, au concours de la Fédération, 2 étalons, le plus gros destiné au dépôt de Montier-en-Der et payé 16.000 francs, l'autre destiné au dépôt de Rodez (Aveyron) payé 10.000 francs. Au même concours, un poulain de 18 mois a été refusé pour 8.000 francs.

Les poulains du Bassigny sont surtout expédiés en Italie, en Suisse, en Algérie, dans le Midi, en Savoie, dans les départements de la Drôme, du Nord et du Pas-de-Calais.

Livres généalogiques

Les chevaux du Bassigny peuvent être inscrits à 2 Stud-Book différents :

1° Le Stud-Book de la race ardennaise.

2° Le Stud-Book de la race ardennaise du Bassigny.

STUD-BOOK DE LA RACE ARDENNAISE

Règlement général

ARTICLE PREMIER. — La Fédération de l'Est des Associations d'élevage du cheval de trait ardennais en vue de favoriser l'amélioration de la race chevaline ardennaise, crée, sous sa direction, un stud-bock ou livre généalogique qui prendra le nom de « Stud-Bock de la Race Ardennaise ».

ADMINISTRATION

ART. 2. — Le stud-bock est administré par un Comité directeur, comprenant :

a) *Des membres de droit :*

Le président ou un délégué de l'Office agricole régional de l'Est ;

Le président ou un délégué de la Fédération des Associations agricoles de l'Est ;

Le président ou un délégué de la Fédération de l'Est des Associations d'Elevage du Cheval de trait ardennais ;

L'inspecteur général des Haras de la circonscription;

L'inspecteur général de l'Agriculture de la région.

b) *Dse membres élus :*

Cinq représentants de l'élevage du département des Ardennes ;

Un représentant de l'élevage de chacun des autres départements de la circonscription de la Fédération de l'Est des Associations d'élevage du cheval ardennais..

Les représentants de l'élevage sont nommés pour une période de six années, dans chaque département, par les Associations fédérées. Leur mandat est renouvelable en deux séries : la première série comprend : deux représentants des Ardennes et les représentants du Territoire de Belfort et des départements de la Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Mo-

selle e tde la Haute-Saône, dont le premier mandat sera seulement de trois ans; la deuxième série comprend : trois représentants des Ardennes et les représentants des départements de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges, dont le premier mandat sera de six ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité directeur nomme dans son sein un bureau composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un secrétaire général trésorier.

ART. 3. — Le Comité directeur se réunira au moins une fois par an et, sur décision du bureau, toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

COMITÉ DIRECTEUR

ART. 4. — Le Comité directeur pourra apporter toute modification au présent règlement, élaborer tout règlement particulier; il établira son programme d'action et examinera les comptes qui lui seront présentés chaque année en vue de leur approbation.

BUREAU

ART. 5. — Le bureau fixera les dates et lieux de réunion du Comité directeur, établira l'ordre du jour de ces réunions, désignera les employés du Comité, jugera souverainement des questions litigieuses qui, au point de veu administratif, pourraient surgir entre les éleveurs et le Comité directeur.

Le président reçoit délégation de représenter en justice, à la fois, le Comité directeur et la Fédération, il dirige les travaux du Comité, ordonnance les dépenses, assure l'exécution des décisions du Comité.

Avec le secrétaire général, il certifie les pièces dont l'authenticité doit être établie.

En cas d'empêchement ou d'absence, le président est suppléé dans ses prérogatives par un vice-président délégué par lui.

Le secrétaire général trésorier tient les registres des délibérations, les livres généalogiques et délivre toute pièce nécessaire dont, avec le président, il certifie l'authenticité.

Il tient la comptabilité, reçoit toutes les sommes dues au Comité directeur et acquitte les dépenses après ordonnancement du président.

MODE D'INSCRIPTION DES ANIMAUX

ART. 6. — Le mode d'inscription des animaux et toutes questions relatives à la tenue des livres généalogiques, à la délivrance des certificats, au contrôle des déclarations de naissance seront déterminés par un règlement particulier.

TENUE DES LIVRES

ART. 7. — Les registres seront tenus, pour éviter tout cas de perte fortuite :

1° Au siège de la Fédération de l'Est des Associations d'élevage du cheval ardennais ;

2° A Charleville.

RESSOURCES DU COMITÉ DIRECTEUR

ART. 8. — Les ressources du Comité directeur sont constituées par :

1° Les droits d'inscription ou de délivrance des certificats;

2° Les subventions qui pourront être accordées, soit directement par la Fédération de l'Est des Associations d'élevage du cheval ardennais, soit par son intermédiaire;

3° Les souscriptions, dons et legs qui pourront lui être faits.

Règlement particulier concernant les inscriptions au livre généalogique

I. — CARACTÈRE DE LA RACE

ARTICLE PREMIER. — Ne seront admis à l'inscription que les animaux présentant les caractères de la race ardennaise tels qu'ils sont déterminés ci-dessous :

1° *Tête :* camuse ou rectiligne, tout au moins comme profil; orbite légèrement saillante; front déprimé ou plat; œil gros et expressif; oreilles pointées en avant; naseaux larges et bien ouverts ;

2° *Robes préférées :* rouan, aubère, gris fer, alezan brûlé ou foncé, bai (surtout dans les tons chauds et vifs);

Tolérées : bai brun, alezan clair, isabelle ;

Exclues : noir, gris pommelé et toutes autres robes ;

3° *Taille :* 1 m. 60 environ et au-dessous ;

4° *Conformation générale :* type concave médioligne tendant fortement au bréviligne; poitrine profonde, ample, près de terre; dos plutôt court; rein fortement musclé; croupe généralement double; hanches écartées; fesses, cuisses et jambes très musclées; encolure moyennement longue, mais bien greffée, généralement rouée ;

5° *Membres et aplombs :* membres forts et secs ; tendons bien détachés; articulations basses et larges; pieds bons à corne saine;

6° *Allures :* correctes, actives, assez étendues.

II. — INSCRIPTIONS

ARTU 2. — Les inscriptions porteront sur les animaux appartenant à des éleveurs des départements compris dans la région de l'Office agricole régional de l'Est et accidentellement dans les cas prévus à l'article 6.

ART. 3. — Des inscriptions au livre généalogique auront lieu, soit au titre de la première origine, soit au titre de la descendance.

a) *Inscription de première origine :*

Les animaux non issus de parents inscrits ne pourront être inscrits au stud-bock avant l'âge de trois ans ;

b) *Inscription au titre de descendance :*

Les produits, issus de père et mère inscrits, sont admis à l'inscription dès leur naissance, mais à titre provisoire; ils ne sont inscrits à titre définitif qu'à l'âge de trois ans et après examen et acceptation de la Commission.

ART. 4. — A une date qui sera fixée ultérieurement par le Comité directeur, les animaux ne seront plus admis à l'inscription qu'au titre de la descendance; toutefois, à titre exceptionnel, pourront être admis au stud-book ardennais les animaux figurant au stud-book du cheval de trait belge, et agréés par la Commission d'inscription.

III. — Composition des commissions d'inscription

Art. 5. — L'inscription est faite par une Commission composée de trois membres :

1° Le président ou un vice-président du Comité directeur, président de la Commission ;

2° Un délégué désigné par la Fédération de l'Est des Associations d'élevage du cheval ardennais ;

3° Un membre désigné par les Associations d'élevage du département intéressé ;

4° Le directeur du dépôt des Haras de la circonscription ou son représentant.

Cette Commission devra fonctionner au moins une fois chaque année, dans chacun des départements de la région, au cours du deuxième semestre.

Art. 6. — En cas de demande d'inscription d'animaux en dehors de la région, une Commission composée du président ou d'un vice-président du Comité directeur et d'un délégué désigné par la Fédération de l'Est des Associations d'élevage du cheval ardennais pourra se rendre sur place pour examiner les sujets présentés. Dans ce cas, les frais de déplacement et de séjour de cette Commission seraient entièrement à la charge du demandeur.

IV. — Formalités a accomplir par les éleveurs

Art. 7. — Tout éleveur désireux de faire inscrire ses animaux devra adresser une demande au Secrétariat du Comité directeur, dans un délai, qui sera fixé par le bureau et porté à la connaissance des intéressés en temps utile.

Ces derniers devront conduire leurs animaux dans les localités qui auront été désignées comme centres d'examen et aux jours et heures qui seront fixés par le Secrétariat.

V. — Taxes

Art. 8. — L'inscription est taxée comme suit :

Pour toute inscription de la première origine, 10 fr.;

Inscription provisoire au titre de la descendance, 5 fr.;

Transformation de l'inscription provisoire en inscription définitive, 5 fr.;

L'inscription des étalons de l'Administration des Haras est exemptée de toute taxe.

Art. 9. — Les certificats d'inscription seront délivrés aux propriétaires intéressés, qui en feront la demande écrite, sur versement préalable d'un droit de 50 francs.

VI. — Inscriptions. Carnets de saillie. Naissances. Mutations.

Art. 10. — Le numéro d'ordre qui est attribué dans le stud-book à tout animal inscrit, à l'exception des produits auxquels s'applique la restriction indiquée à l'article 3, suit le nom et précède le signalement et l'indication de l'origine du cheval.

Art. 11. — Pour constater l'origine des poulains provenant de père et mère inscrits, chaque détenteur d'étalon admis reçoit, pour chaque étalon, un carnet annuel de saillies coté et paraphé.

Art. 12. — La remise annuelle des carnets de saillies sera faite gratuitement aux propriétaires d'étalons inscrits. Les carnets de saillies seront retournés au siège du stud-book pour le 31 décembre. Ils seront immédiatement remplacés.

Art. 13. — Le propriétaire d'une jument inscrite au stud-book, qui la fait saillir par un étalon également inscrit, exige de l'étalonnier un certificat de saillie portant l'indication de la date de saillie et du numéro de la jument et de l'étalon. Ce certificat doit être envoyé au Secrétariat du stud-book par le propriétaire de la jument.

Art. 14. — Le propriétaire d'un étalon inscrit qui fait saillir par ce producteur une jument également inscrite et lui appartenant, remplit les mêmes formalités que celles mentionnées à l'article précédent.

Art. 15. — Avis de la naissance des poulains doit être adressé dans le mois au Secrétariat. Le délégué du Comité directeur chargé du contrôle en est immédiatement avisé, à toutes fins utiles.

Art. 16. — Les propriétaires d'animaux inscrits s'engagent à informer la Société de toutes mutations survenues dans leurs écuries par suite de vente, d'échange, ou de mortalité.

En cas de vente, le nom, la profession et le domicile de l'acheteur doivent être indiqués.

VII. — FRAUDES

ART. 17. — Tout éleveur, qui aura nui au bon fonctionnement du stud-book, en refusant de se conformer aux prescriptions du Comité directeur, ou se sera rendu coupable de fraudes ou de tentatives de fraudes sera appelé devant le bureau du Comité directeur, conformément à l'article 5 du règlement général.

La mesure disciplinaire prononcée contre le coupable sera sans appel.

La Commission d'inscription du Stud-Book de la Race Ardennaise se transporte chaque année à Montigny-le-Roi le jour du concours de la Fédération des éleveurs du Bassigny. Ceux-ci ayant compris tous les avantages qu'ils pouvaient retirer de l'inscription de leur chevaux commencent à les lui présenter et ils ont maintenant plus de 100 animaux inscrits au Stud-Book Ardennias.

STUD-BOOK DE LA RACE ARDENNAISE DU BASSIGNY

Le Stud-Book de la race ardennaise du Bassigny constitue le livre d'or de la Fédération des éleveurs du Bassigny. Il porte les noms :

1° De tous les chevaux du Bassigny inscrits au Stud-Book ardennais.

2° De toutes les pouliches importées.

3° De toutes les juments et pouliches classées en première catégorie.

Sont admises chaque année en première catégorie les 6 plus belles juments et pouliches présentées au concours de septembre. Elles ne sont toutefois inscrites au Stud-Book ardennais qu'après avoir passé devant une commission nommée en assemblée générale de la Fédération des éleveurs du Bassigny. Il n'y a pas, pour le Stud-Book ardennais du Bassigny, d'inscription au titre de la descendance.

Nosographie

Sans vouloir étudier en détail la nosographie du cheval du Bassigny, il nous a paru intéressant de signaler quelques maladies dont il est plus particulièrement victime.

Nous avons eu à ce sujet des conversations avec nos confrères du Bassigny, que leur longue pratique qualifiait beaucoup plus en la matière que nos quelques mois de clientèle dans la région, et nous présentons un résumé de leurs conclusions.

Deux maladies ont sévi gravement sur le cheval du Bassigny: la fluxion périodique et la typho-anémie infectieuse.

FLUXION PÉRIODIQUE. — La fluxion périodique faisait jadis d'énormes ravages dans le Bassigny. Pour des raisons indéterminées elle apparaissait sur les chevaux du pays, leur laissait un certain répit, puis réapparissait de nouveau.

Deux remarques ont pourtant pu être faites :

1° La fluxion périodique est beaucoup plus fréquente dans les vallées humides.

2° La fluxion périodique est héréditaire, et, à ce sujet, nos confrères nous ont signalé de nombreux exemples

de juments atteintes de fluxion périodique, dont la mère et les sœurs ont présenté la même maladie.

Depuis le drainage des terres, l'importation du cheval ardennais, et la disparition de l'ancien cheval du pays, la fluxion périodique a considérablement diminué.

Il est difficile de tirer une conclusion pouvant apporter quelque lueur dans l'étiologie si complexe de cette maladie.

TYPHO-ANÉMIE INFECTIEUSE. — Découverte précisément dans la haute vallée de la Meuse et, pour cette raison, dénommée « Anémie de la vallée de la Meuse », la typho-anémie infectieuse a causé au Bassigny de lourdes pertes.

Notre excellent confrère, M. Lamarre, de Chaumont, dans sa thèse de doctorat vétérinaire « La typho-anémie infectieuse du cheval » en fait une étude clinique remarquable et nous donne les résultats du traitement par l'autohémothérapie qu'il a tenté sur de nombreux malades. Les formes et l'allure de l'infection dans sa région sont les mêmes que celles observées autrefois dans le Bassigny.

La typho-anémie infectieuse s'est manifestée surtout sous la forme aiguë, avec l'amaigrissement subit et la conservation de l'appétit, avec la fièvre élevée, la somnolence, les borborygmes violents, la coloration jaunâtre des muqueuses, la diminution des globules rouges dans le sang et la mort presque fatale en 15 à 20 jours. Elle n'a jamais revêtu une allure très contagieuse, demeurant une maladie d'écurie, disparaissant

parfois d'elle-même, et réapparaissant dans cette écurie ou dans une autre sans qu'on puisse l'expliquer. M. Lamarre, dans son étude étiologique, insiste sur l'influence du facteur: constitution géologique du sol. Comme celui des pays infectés de la « Montagne » dont M. Lamarre a pu dresser la carte, le sol du Bassigny est imperméable. La région doit-elle à ce fait d'avoir été pendant de longues années la victime impuissante de la typho-anémie infectieuse? et peut-on attribuer à la transformation des terres et aux drainages la quasi disparition de cette maladie? car, depuis 20 ans, la typho-anémie infectieuse est en régression constante: elle ne se montre plus maintenant qu'en cas isolés et rarement mortels. Ici encore avons-nous le droit de conclure et devons-nous rechercher les causes dans la modification de la nature du sol ou dans celle du tempérament du cheval?

Améliorations

I. — *Améliorations du milieu*

Drainage. — Le sol du Bassigny est imperméable et l'eau y séjourne souvent pendant une grande partie de l'année. Son drainage est nécessaire en de nombreux endroits et devrait être encouragé. Des sociétés pourraient être fondées qui aideraient les petits propriétaires à entreprendre une tâche très onéreuse, mais dont ils goûteraient, dès la seconde année, l'immense profit.

Engrais. — D'autre part, le sol du Bassigny est pauvre en chaux: il serait utile de combler cette déficience par des apports plus fréquents et plus abondants de scories de déphosphoration et de superphosphates de chaux.

II. — *Améliorations dans la production*

Mécomptes des croisements désordonnés. — Les tentatives faites jusqu'en 1890 pour fixer une race sur le cheval local furent nettement infructueuses. Ces mécomptes eurent pour causes le défaut d'affinité entre les races mises en présence et de la méconnaissance du milieu dans lequel elles étaient appelées à vivre.

Deux géniteurs par trop dissemblables engendrent des sujets décousus, non proportionnés et entraînent dans leur production l'état de variation désordonnée.

Le pur-sang et l'anglo-arabe donnèrent, avec la jument du pays, un cheval enlevé, danseur à l'attelage, « une ficelle que l'éleveur avait toutes les peines du monde à revendre, même à la remonte » (Paruit). Avec elle également, le produit du demi-sang fut sans énergie. Puis le Breton, le Percheron, le Nivernais, le Boulonnais, successivement ou alternativement, donnèrent des produits hétérogènes et dysharmoniques.

« Les races sont filles du milieu », a dit Hippocrate, et tenter, par les croisements, de transformer le cheval du pays si près de l'Ardennais, était un travail vain. Le sol du Bassigny, riche, lourd, humide, son climat

froid et pluvieux, ne pouvaient produire qu'un gros cheval. Enfin leurs affinités avec ceux des Ardennes et de la vallée de la Meuse indiquaient leur inclinaison pour la race ardennaise.

Succès du croisement continu avec l'Ardennais. — De toutes les races, l'Ardennaise était celle qui se rapprochait le plus par sa conformation et sa rusticité de la race du pays. Leurs milieux étaient semblables. Rien ne pouvait donc s'opposer à l'amélioration de l'une par l'autre. L'application continue du mâle ardennais a donné tous les résultats qu'on attendait d'elle.

L'éleveur du Bassigny doit persévérer dans ce croisement. Il ne peut pas encore songer à se passer de l'importation, mais il doit exiger l'Ardennais pur sans rein creux, sans pieds plats, et sans tares osseuses.

Il doit rechercher l'Ardennais de gros format dont la vente est plus facile et plus rémunératrice, son sol lui permet cet élevage.

Enfin, il doit opérer une sélection judicieuse parmi ses pouliches et éliminer systématiquement de la reproduction celles dont les caractères l'éloignent trop du type ardennais.

Le croisement continu par le mâle ardennais doit suffire amplement désormais et nous ne voyons plus l'utilité d'importer de nouvelles juments.

Nous avons dit dans un autre chapitre ce que nous pensons de la consanguinité appliquée à l'élevage du cheval dans le Bassigny.

III. — *Améliorations dans l'hygiène*

Conditions de logement. — Les chevaux du Bassigny en général gagneraient à être logés seuls, dans des écuries vastes, bien éclairées, bien aérées. Chacune d'elles devrait comporter au moins un box où pourraient se déplacer librement la mère et le nouveau-né.

Sevrage. — Le sevrage des poulains ne devrait pas avoir lieu avant le sivxième ou le septième mois.

Hivernage au pré des poulains. — L'animal est encore en plein développement et rien ne doit être négligé pour le lui assurer le meilleur. Il a besoin d'une alimentation saine et très nutritive. Si on doit lui conserver le lait de sa mère le plus longtemps possible, on doit, dès qu'il est sevré, lui porter chaque jour dans la pâture quelques litres d'avoine concassée ou de tourteaux. L'herbe, à cette époque de sa vie, ne peut lui suffire.

Castration. — Cette opération devrait être pratiquée le plus tard possible. Si les poulains castrés jeunes (vers 1 an et même plus tôt) « s'en ressentent moins », ils n'acquièrent pas les formes puissantes de l'étalon, recherchées dans tous les chevaux de trait.

Dressage. — Le développement complet du cheval n'est pas atteint avant l'âge de 3 ou 4 ans. Aussi ne devrait-on réclamer du poulain de 3 ans qu'un travail très léger, véritable promenade de santé. Si le poulain, docile et dévoué, donne toutes ses forces et fournit, malgré son jeune âge, l'effort de l'adulte, il se trouvera arrêté dans son développement et exposé prématurément aux différentes tares de fatigue.

IV. — *Améliorations des facteurs sociaux*

Les propriétaires du Bassigny ont tout intérêt à s'unir en syndicats d'élevage. Ils pourront ainsi faire l'acquisition d'étalons, exposer au loin leurs produits, en organiser la vente rationnelle, ils apprendront à connaître l'Ardennais parfait, ils jugement mieux leur élevage, ils comprendront enfin les avantages de l'inscription au S.-B. A., et tendront vers elle tous leurs efforts.

Observations

I. — *Bassigny.*

Né en 1919, n° 1443, par Luxembourg E. N. et Fanchette, n° 2100.

Robe : Alexan.

Profil : Droit.

Propriétaire : Fédération des Eleveurs du Bassigny et Philippe Meuvy.

Prix : 1922, 1er Prix aux deux concours (F.E.B. et Etat), hors concours par la suite.

II. — *Sapristi.*

Né en 1918, n° 1679, E.N.

Robe : Aubère.

Profil : Légèrement concave.

Excellent raceur à la station du Haras de Langres depuis 1924. Ses produits remportent les premiers prix aux concours de la F.E.B. et de l'Etat.

Prix : 1924, 2e Prix au Concours international de Bruxelles.

III. — *Bayard.*

Né en 1924, par Langres E.N. et Biche.

Robe : Rouan.

Profil : Légèrement concave.

Propriétaire : Perrot Jules, Provenchères.

IV. — *Colosse de la Fenasse.*
Né en 1922, par Chambertin de Gotignies et Cotte de la Fenasse.
Profil : Légèrement concave.
Propriétaire : Perrot Jules, à Provenchères.
Prix : 1925, 7e Prix au Concours régional d'Epinal.

V. — *Socrate d'Ormes.*
Né en 1923, n° 2217, par Ut de Thuillies, n° 1417, et Nénette d'Ormes, n° 1896.
Robe : Bai.
Profil : Droit.
Propriétaire : Syndicat d'Elevage de Breuvannes.
Prix : 1926, M.H. au Concours Central de Paris.

VI. — *Fanchette.*
Née en 1924, n° 2100, par Sapristi E.N.
Robe : Rouan.
Profil : Droit.
Propriétaire : Bailly Auguste, à Brévoines.
Prix : 1926, 1er Prix Etat; 1927, 5e Prix F.E.B., 2e Prix Etat (Prix de conservation).

VII. — *Annette.*
Née en 1923, n° 4076, par Bassigny, n° 1443.
Robe : Alezan.
Profil : Droit.
Propriétaire : Bailly Abel, à Meuvy.

VIII. — *Mousse.*
Née en 1921, n° 3386.
Robe : Baie.
Profil : Droit.
Propriétaire : Bailly Abel, à Meuvy.
Prix : 1927, 3e Prix Etat.

IX. — *Ratine.*
Née en 1924, par Sapristi E. N. et Ilda.

Robe : Aubère.
Profil : Légèrement concave.
Propriétaire : Blanchard Albert, à Langres.
Prix : 1926, 2e Prix F.E.B., 2e Prix Etat; 1927, 1er Prix F.E.B., 1er Prix Etat (Prime de conservation).

X. — *Glorieuse.*
Née en 1922, n° 3322, par Zoulou et Marianne.
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Chaffault, à Champigneulles.
Prix : 1924, 1er Prix Etat; 1925, 1er Prix Etat (Prime de conservation), 2e Prix F.E.B., 9e Prix Concours régional Epinal; 1926, 1er Prix Etat; 1927, 1er Prix Etat.

XI. — *Marianne.*
Née en 1918.
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Chaffault, à Champigneulles.
Prix : 1921, 1er Prix F.E.B.; 1926, 15e Prix Etat.

XII. — *Glorieuse.*
Née en 1924, par Bassigny, n° 1443, et Trompette (Observation n° XIV).
Robe : Alezan.
Profil : Droit.
Propriétaire : Claude, à Lenizeul.
Prix : 1927, 1er Prix Etat (Prime de conservation); 9e Prix F.E.B.

XIII. — *Fauvette.*
Née en 1921, par Zoulou et Coquette.
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Claude, à Lénizeul.
Prix : 1924, 3e Prix F.E.B.

XIV. — *Trompette.*

Née en 1920, par Liège, E.N., et Paquotte (Observation n° XV).
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Claude, à Lénizeul.
Prix : 1927, 27e Prix Etat (Suitée de Marquise, observation n° XXXVII).

XV. — *Paquotte.*

Née en 1913, par Mouton et Misca.
Robe : Alezan.
Profil : Droit.
Propriétaire : Claude, à Lénizeul.

Cette observation n'est intéressante qu'au point de vue de l'étude de la transformation de l'espèce demi-sang en l'espèce de trait et race ardennaise par l'application du croisement continu: la mère, Misca, de Paquotte était de demi-sang. Elle donna avec le cheval ardennais Mouton la jument Paquotte dont on peut voir les caractéristiques en se portant au tableau des mensurations. Unie à Liége, le meilleur raceur que nous ait donné l'administration des haras, Paquotte donna Trompette (Obs. XIV) et celle-ci donna avec Bassigny, le fameux cheval de la F. E. B., la pouliche Glorieuse (Obs. XII), première en 1927, malgré sa taille élevée (1 m. 62), des pouliches de trois ans au concours de l'Etat, et neuvième dans la même catégorie au concours de la F. E. B.

Si on compare leurs mensurations respectives on voit que la taille et le poids s'élèvent de la jument mère à sa petite fille, ce dernier passant de 490 à 780 kgs. En

même temps, la circonférence thoracique passe de 190 à 196 et à 227 centimètres, le tour de canon et le tour de genou s'élèvent de 24 et 35 cm. pour Paquotte, à 24 et 37 cm. pour Trompette et à 27 et 41 cm. pour Glorieuse. La longueur scapulo ischiale et le vide sous-sternal augmentent considérablement à la première génération, mais marquent sur la pouliche Glorieuse un retour très net au cheval court et près de terre.

XVI. — *Préférée.*

Née en 1912, n° 2104. Importée des Ardennes.
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Dongois, à Peigney.
Prix : 1923, 1er Prix Vesoul; 1925, 5e Prix Paris; 1926, 1er Prix Etat, 1er Prix F.E.B.; 1927, 1er Prix Etat, 1er Prix F.E.B.

XVII. — *Bertha.*

Née en 1923.
Robe : Aubère.
Profil : Légèrement concave.
Propriétaire : Dongois, à Peigney.
Prix : 1927, 2e Prix F.E.B., 3e Prix Etat.

XVIII. — *Muguette.*

Née en 1923, n° 2098, par Luxembourg, E.N., et Fanchette.
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Dongois, à Peigney.
Prix : 1925, 1er Prix Vesoul; 1926, 1er Prix Etat (Prime de conservation); 1927, 1er Prix Etat, 1er Prix F.E.B.

XIX. — *Coquine.*
Née en 1922, n° 2102, par Luxembourg, E.N., et Coquette.
Robe : Rouanne.
Profil : Concave.
Propriétaire : Dongois, à Peigney.
Prix : 1925, 2e Prix Etat (Prime de conservation); 1927, 3e Prix Etat, 3e Prix F.E.B.

XX. — *Baronne.*
Née en 1923, n° 4080, par Bassigny, n° 1443.3
Robe : Aubère.
Profil : Droit.
Propriétaire : Haquin Léon, à Meuvy.
Prix : 1926, 1er Prix F.E.B. (Prime de conservation), 2e Prix Etat; 1927, 6e Prix F.E.B. (Suitée de Comtesse, observation n° XXXVIII), 8e Prix Etat.

XXI. — *Fanchette.*
Née en 1922, n° 3318, par Liège, E. N., et Olga.
Robe : Baie.
Profil : Droit.
Propriétaire : Haquin Léon, à Meuvy.
Prix : 1925, 8e Prix F.E.B., 5e Prix Etat; 1926, 11e Prix Etat; 1927, 4e Prix (F.E.B. (Suitée de Sultan, observation n° XXXIX), 11e Prix Etat.

XXII. — *Mignonne.*
Née en 1920, par Luxembourg, E.N., et Papillonne.
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Heurtz, à Saint-Vallier.
Prix : 1923, 3e Prix Etat; 1924, 4e Prix Etat; 1925, 4e Prix Etat; 1927, 5e Prix Etat.

XXIII. — *Coquette.*
Née en 1910.
Robe : Alezan légèrement.

Profil : Légèrement concave.
Propriétaire : Lambert Georges, à Lénizeul.

XXIV. — *Ratotte.*
Née en 1920.
Robe : Baie.
Profil : Droit.
Propriétaire : Lambert Georges, à Lénizeul.

XXV. — *Souris.*
Née en 1922.
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Lambert Georges, à Lénizeul.

XXVI. *Olivette* ou *Zézette.*
Née en 1923, n° 3700. Importée des Ardennes.
Robe : Aubère.
Profil : Droit.
Propriétaire : Martin J., à Langres.
Prix : 1926, 4e Prix Châlons, 3e Prix F.E.B.; 1927, 3e Prix Etat, 3e Prix F.E.B.

XXVII. — *Bichette.*
Née en 1923.
Robe : Alezane.
Profil : Droit.
Propriétaire : Perrot J., à Provenchères.
Prix : 1927, Primée au Concours de l'Etat.

XXVIII. — *Comtesse.*
Née en 1917.
Robe : Alezane.
Profil : Légèrement concave.
Propriétaire : Perrot J., à Provenchères.
Prix : 1925, Primée au Concours de l'Etat; 1926, Primée au Concours de l'Etat.

XXIX. — *Marie-Louise.*
Née en 1921.
Robe : Alezane.
Profil : Droit.
Propriétaire : Perrot J., à Provenchères.
Prix : 1925, Primée au Concours de l'Etat; 1926, Primée au Concours de l'Etat; 1927, Primée au Concours de l'Etat.

XXX. — *Caline.*
Née en 1924, par Luxembourg, E.N., et Coquette.
Robe : Rouanne.
Profil : Concave.
Propriétaire : Prudent, à Hortes.
Prix : 1926, 2e Prix Etat; 1927, 3e Prix F.E.B., 1er Prix Etat.

XXXI. — *Marquise.*
Née en 1917, n° 3320, par Duc et Stella, n° 2078.
Robe : Alezane.
Profil : Légèrement concave.
Propriétaire : Prudent, à Hortes.
Prix : 1925, 1er Prix Etat; 1926, 1er Prix Etat; 3e Prix F.E.B.; 1927, 1er Prix Etat.

XXXII. — *Ninette.*
Née en 1921, n° 2094, par Luxembourg, E.N., et Charlotte.
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Simonnel, à Saint-Vallier.
Prix : 1924, 1er Prix Etat (Prime de conservation); 1925, 1er Prix Etat; 1926, 1er Prix Etat, 6e Prix F.E.B.; 1927, 1er Prix Etat.

XXXIII. — *Charmante.*
Néee n 1925, par Bassigny, n° 1443, et Fusée.

Robe : Noire.
Profil : Droit.
Propriétaire : Claude, à Lénizeul.
Cette pouliche présente tous les caractères de conformation de la race ardennaise sauf la couleur de sa robe noire. Elle est un merveilleux modèle dont les mensurations prises à 30 mois donnent une idée exacte. Ses poulains n'auront sans doute pas sa robe (le noir étant dominé par le bai, le rouan et l'aubère) et devront être des produits magnifiques.

XXXIV. — *Polka.*
Née en 1925, par Sapristi et Petite.
Robe : Aubère.
Profil : Droit.
Propriétaire : Martin J., à Langres.
Prix : 1927, 2e Prix Etat, 8e Prix F.E.B.

XXXV. — *Mourette.*
Née en 1926, par Appel et Grisette.
Robe : Aubère.
Profil : Droit.
Propriétaire : Prudent, à Hortes.

XXXVI. — *Pomone.*
Née en 1926, par Baron, E.N., et Rubica.
Robe : Aubère.
Profil : Concave.
Propriétaire : Prudent, à Hortes.

XXXVII. — *Marquise.*
Née en 1927 (6e mois), par Quatre Vents, E.N., et Trompette.
Robe : Baie.
Profil : Droit.
Propriétaire : Claude, à Lénizeul.

XXXVIII. — *Comtesse.*
Née en 1927 (6e mois), par Bassigny, n° 1443, et Baronne, n° 4080.
Robe : Baie.
Profil : Droit.
Propriétaire : Haquin Léon, à Meuvy.

XXXIX. — *Sultan.*
Née en 1927 (6e mois), par Bassigny, n° 1443, et Fanchette, n° 3318.
Robe : Aubère.
Profil : Droit.
Propriétaire : Haquin Léon, à Meuvy.

XL. — Pouliche.
Née en 1928 (1er jour), par Velm, E.N., et Fanchette (Observation n° VI).
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Bailly Auguste, à Brévoines.

XLI. — Pouliche.
Née en 1928 (1er jour), par Bayard et Glorieuse (Observation n° XII).
Robe : Aubère.
Profil : Droit.
Propriétaire : Claude, à Lénizeul.

XLII. — Pouliche.
Née en 1928 (3e jour), par Bayard et Fauvette (Observation n° XIII).
Robe : Aubère.
Profil : Droit.
Propriétaire : Claude, à Lénizeul.

XLIII. — Pouliche.
Née en 1928 (8e jour), par Sapristi, E.N., et Préférée (Observation n° XVI).

Robe : Aubère.
Profil : Droit.
Propriétaire : Dongois, à Peigney.

XLIV. — Pouliche.
Née en 1928 (21e jour), par Sapristi, E.N., et Mignonne (Observation n° XXII).
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Heurtz, à Saint-Vallier.

XLV. *Muguette.*
Née en 1928 (14e jour), par Sapristi, E.N., et Olivette (Observation n° XXVI).
Robe : Aubère.
Profil : Droit.
Propriétaire : Martin J., à Langres.

XLVI. — Poulain.
Né en 1928 (15e jour), par Ulroz, E.N., et Ninette (Observation n° XXXII).
Robe : Rouanne.
Profil : Droit.
Propriétaire : Simonnel, à Saint-Vallier.

Liste des étalons du Bassigny, approuvés, autorisés et acceptés pour la monte de 1928

ÉTALONS APPROUVÉS

30 sur les 50 de la Haute-Marne

NOMS	Année de naissance	Taille	Robe	PROPRIÉTAIRES
Roi-Soleil	1921	1,55	Aubère	Geoffroy James à Odival.
Olympien	1921	1,56	Bai	Notat Frères à Merrey
Dart	1925	1,56	Bai	Notat Frères à Merrey
Bassigny	1919	1,56	Alezan crins lav.	Philippe Louis à Meuvy
Benjamin	1924	1,54	—	Philippe Louis à Meuvy
Feuchey	1918	1,58	Aubère	Humbert Charles à Audeloncourt
Robuste	1923	1,56	Alezan	Paillard Gaston à Poinson-les-Nog.
Jeannot	1920	1,55	Aubère	Royer Camille à Prez-sous-Lafauche.
Gabrinus de la Loge	1921	1,58	Bai	Renard Lesprit à Essey-les-Eaux.
Sans-Pareil	1923	1,56	Aubère	Chaffaut Charles à Champigneulles.
Botha	1918	1,59	Rouan	Dumontet Louis à Daillecourt.
Socrate d'Ormes	1923	1,60	Bai	Lamarche à Breuvannes.
Qui s'Emballe	1924	1,58	Aubère	Toulouse Frères à Maisoncelles.
Boulot	1924	1,59	Bai	Allemeusch Grégoire à Echenay.
Coquin	1920	1,57	—	Brugère Louis à Peigney.
Jupiter	1920	1,57	—	Bréger Emile à Genrupt.
Carabi	1923	1,56	Rouan	Bréger Emile à Genrupt.
Colosse de la Fenasse	1922	1,61	Alezan	Perrot Jules à Provenchères.
Bayard	1924	1,58	Rouan	Perrot Jules à Provenchères.
Baron	1922	1,55	Aubère	Dumas Henri à Bourbonne.
Bacchanal	1924	1,60	Rouan	Dumas Henri à Bourbonne.
Tambour	1918	1,58	Alezan	Aubertin Jean-Baptiste à Hortes.
Dax	1925	1,56	Rouan	Aubertin Jean-Baptiste à Hortes.
Roi-Soleil	1921	1,55	Alezan	Braüen Jean à Fresnoy.
Briant	1924	1,56	Rouan	Tainturier Jules à Pouilly.
Bijou	1923	1,60	Bai	Hecker Léon à Le Pailly.
Quêteur	1925	1,56	Rouan	Chevalier Frères à Peigney
Sedan	1923	1,57	Bai	Lafosse Paul à Heuilley-le-Grand.
Démon	1925	1,53	Alezan	Prudent Georges à Hortes.
Diamant	1925	1,52	Aubère	Séjournant Henri à Serqueux.

ÉTALONS AUTORISÉS

5 sur les 9 de la Haute-Marne

NOMS	Année de naissance	Taille	Robe	PROPRIÉTAIRES
Mylord	1923	1,52	Aubère	Volot et Paillard à Meuvy
Filou	1923	1,52	Aubère	Veuve Defer Lucien à Bourg Ste-Marie.
Raflin	1923	1,59	Rouan	Michel Jules à Romain-sur-Meuse.
Sultan	1922	1,60	Alezan	Claudot Camille à Harréville-les-Chant.
Vainqueur	1919	1,60	Rouan	Gaudot Louis à Parnot.

ÉTALONS ACCEPTÉS

15 sur les 21 de la Haute-Marne

NOMS	Année de naissance	Taille	Robe	PROPRIÉTAIRES
Argousin	1923	1,56	Bai Brun	Noël Charles à Sarcey.
César	1920	1,50	Rouan	Rollet Jules à Clinchamp.
Zouzou	1923	1,56	Rouan	Deprez Amédée à Vroncourt.
Deville	1925	1,54	Alezan	Abaucourt à Colombey-les-Choiseul.
Flohimont	1925	1,55	Rouan	Abaucourt à Colombey-les-Choiseul.
Brillant	1922	1,59	Bai	Foissey Fournier à Colomb.-les-Chois
Patriote	1922	1,57	Bai	Notat Frères à Merrey.
Copin	1925	1,57	Bai Brun	Bailly Abel à Meuvy.
Bijoux	1925	1,53	Bai	Duprey Louis à Millières.
Coquin	1925	1,54	Alezan clair	Philippe Louis à Meuvy.
Luxembourg	1923	1,53	Alezan cr. lav.	Coquillard à Ninville.
César	1925	1,57	Bai	Charnot à Thol-les-Millières.
Bayard	1925	1,54	Bai	Petitot Joseph à Colins.
Brillant du Bassigny	1924	1,52	Alezan	Zahud Reinhard à Montcharvot.
Verdun	1923	1,55	Alezan	Veuve Cornevin Henri à Fresnoy.

Inscrits au Stud-Book de la race Ardennaise

BAILLY, à Meuvy (Haute-Marne)

3386 — *Mousse*, bai, en tête, 1 m. 56, née en 1921.
3388 — *Fauvette*, alezan, en tête, 1 m. 55, née en 1917.
4076 — *Annette*, alezan, en tête, belle face, ladre, œil droit vairon, 1 m. 54, née en 1923.

BARRET (Henri), à Pouilly (Haute-Marne)

2066 — *Mascotte*, alezan rubican, en tête, large liste, ladre, 1 m. 58, née en 1914 par Roi Soleil et Rêveuse.

BARRET (Pierre), à Breuvannes (Haute-Marne)

3430 — *Praxitèle*, bai, quelques poils, 1 m. 58, née en 1911.

BARRET (Paul-Jacquot), à Breuvannes (Haute-Marne)

3058 — *Bichette*, rouan vineux, en tête, 1 m. 60, née en 1916.
4300 — *Mignonne I*, bai, quelques poils, 1 m. 54, née le 15 mai 1922, par Ayrton et Poulette.
4302 — *Mignonne* II, alezan, en tête, liste, 1 m. 55, née le 13 avril 1923, par Bassigny S.B.A. 1443 et Bichette S.B.A. 3058.

BAUDOIN, à Saulxures (Haute-Marne)

3336 — *Sans-Souci*, bai, en tête, 1 m. 56, née en 1922.
4060 — *Comtesse*, bai, en tête, 1 m. 58, née en 1921.

BESANÇON (Berthet),
à Provenchères-sur-Meuse (Haute-Marne)

2036 — *Belgique*, alezan, pelote, petit ladre, 1 m. 55, née en 1921.
3338 — *Rosine*, bai, irrégulièrement en tête, 1 m. 55, née en 1920.

BLANCHARD, aux Franchises, Langres (Haute-Marne)

2088 — *Hylda*, alezan, en tête, liste, ladre, 1 m. 57, née en 1920, par Unic et Phrynée.

BILLETTE (Arthur), à Pouilly (Haute-Marne)

4068 — *Charmante*, alezan, en tête, liste, ladre, crins mélangés, 1 m. 52, née en 1923.

BRÉGER, à Genrupt (Haute-Marne)

1997 — *Bataclan*, alezan rubican, fortement en tête, large liste, ladre, 1 m. 60, né en 1922. (Vendu au Haras de Montier-en-Der; nouveau nom : Abataclan.)

BRETON-ROUGEOT, à Hortes (Haute-Marne)

2074 — *Brienne*, bai, pelote, 1 m. 56, née en 1920, par Laifour et Baronne.
2076 — *Belgie*, rouan, balzane postérieure gauche, 1 m. 56, née en 1913, par Cosaque et Belgie.
4066 — *Bayonne*, aubère, en tête, fine liste, ladre, 1 m. 53, née en 1923.

BRUTEL (Georges), à Lénizeul (Haute-Marne)

2048 — *Bichette*, bai, légèrement en tête, grisonné sur le côté droit de l'encolure, 1 m. 58, née en 1917, par Ath.
3340 — *Coquette*, bai, 1 m. 55, née en 1922, par Kortryck et Bichette.
4078 — *Alma*, alezan, en tête, liste inférieure, ladre, 1 m. 55, née en 1923, par Bassigny S.B.A. 1443 et Bichette S.B.A. 2048.

CHAFFAULT (Charles), à Champigneulles (Haute-Marne)

3322 — *Glorieuse*, rouan, en tête, balzanes postérieures, 1 m. 56, née en 1922, par Zoulou et Marianne.

CHEVALIER (Joseph), Ferme d'Angoulevant,
Commune de Peigney (Haute-Marne)

3364 — *Zita,* alezan, en tête, large liste, boit dans son blanc, 1 m. 52, née en 1921, par Romedenne, E. N., et Polka.

3366 — *Suzon,* alezan, en tête, large liste, ladre, 1 m. 52, née en 1922, par Luxembourg, E.N., et Kellia.

CRANCE (Joseph),
à La Maladière, Commune de Langres (Haute-Marne)

2084 — *Bobèche,* alezan, en tête, ladre, 1 m. 58, née en 1921, par Voilà et Lotte.

DEMONSANT (Goirot-Victor),
à Is-en-Bassigny (Haute-Marne)

2032 — *Mirza,* bai, en tête, petit ladre, balzane postérieure gauche, 1 m. 55, née en 1918, par Kortryck, E. N., et Petite.

3368 — *Coquette,* rouan clair, 1 m. 57, née en 1922, par Liège, E. N., et Mignonne.

3370 — *Biche,* rouan clair, 1 m. 54, née en 1921, par Liège, E. N., et Mignonne.

3372 — *Petite,* rouan, légèrement en tête, 1 m. 52, née en 1914.

DONGOIS (Gustave), à Peigney (Haute-Marne)

2096 — *Bichette,* bai, pelote, petit ladre, balzane postérieure droite, principe antérieur droit, 1 m. 56, née en 1921.

2098 — *Muguette,* rouan, 1 m. 56, née en 1921, par Romédenne, E. N., et Fanchette, par Daniel, E. N.

2100 — *Fanchette,* alezan, fortement en tête, large liste, balzanes postérieures, 1 m. 58, née en 1911, par Daniel, E. N., et Belgique, par Brigadier.

2102 — *Coquine,* rouan, 1 m. 54, née en 1920, par Luxembourg, E. N., et Glaneuse, par Daniel, E. N.

2104 — *Préférée,* rouan, 1 m. 58, née en 1912.

DUMAS (Henri), à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne)

2068 — *Conquête,* rouan, en tête, 1 m. 59,, née en 1916.

2070 — *Rebecca,* aubère, en tête, liste, ladre, 1 m. 56, née en 1917, par Mistrigry, E. N., et Cora.

2183 — *Baron,* aubère, balzanes postérieures, 1 m. 56, né en 1922.

4072 — *Carmen,* bai, en tête, liste, ladre, 1 m. 55, née en 1923.

4074 — *Olga,* aubère, 1 m. 56, née en 1923.

DUMONTET (Claude), à Daillecourt (Haute-Marne)

4056 — *Rosette,* bai, 1 m. 58, née en 1918.

4058 — *Marquise,* bai, en tête, 1 m. 55, née en 1921.

FOISSEY, à Ravennefontaine (Haute-Marne)

3360 — *Baronne,* alezan, en tête, liste, ladre, 1 m. 56, née en 1920.

4052 — *Pommette,* rouan, 1 m. 55, née en 1922.

GEOFFROY (Collier), à Odival (Haute-Marne)

1439 — *Roi Soleil,* aubère, en tête, 1 m. 60, né en 1921.

GEOFFROY (Paul), à Odival (Haute-Marne)

4048 — *Fane,* alezan, en tête, liste, ladre, balzane postérieure gauche, 1 m. 53, née en 1923.

4050 — *Fauvette,* aubère, en tête, liste, ladre, balzanes postérieures haut chaussées, 1 m. 58, née en 1922.

GEORGES (Sylvestre), à Avrecourt (Haute-Marne)

3374 — *Pierrette,* aubère, en tête, 1 m. 55, née en 1921, par Liège, E. N., et Bichette.

3376 — *Gigolette,* rouan, légèrement en tête, 1 m. 54, née en 1917, par Liège, E. N., et Bichette.

GÉRARD (Jules), Ferme de la Jeune-Raie,
Commune de Louvières (Haute-Marne)

2030 — *Nadèche,* rouan, quelques poils, 1 m. 55, née en 1919, par Kioch et Joba.

GIRARD (Henri),

à Provenchères-sur-Meuse (Haute-Marne)

2038 — *Botha,* aubère, en tête e npointe, 1 m. 55, née en 1918.

2040 — *Frivole,* aubère, en tête, liste, ladre, 1 m. 54, née en 1921.

2042 — *Pâquerette,* aubère, en tête, 1 m. 59, née en 1919, par Emine, E. N., et Botha.

3332 — *Biche,* bai, en tête, 1 m. 55, née en 1914, par Villeraux, E. N., et Botha.

GRANDJEAN (Louis), à Daillecourt (Haute-Marne)

3354 — *Olga,* aubère, large, liste, ladre, 1 m. 52, née en 1921, par Ipek, E. N., et Zita.

HAQUIN (Victor), à Epinant (Haute-Marne)

3324 — *Olga,* alezan rubican, large liste, ladre, 1 m. 57, née en 1919, par Hembourg et Coquette.

3346 — *Alza,* rouan, en tête, liste, petit ladre, 1 m. 57, née en 1922.

3348 — *Trompette,* bai, en tête, fine liste, 1 m. 57, née en 1919.

HAQUIN (Marot-Auguste), à Epinant (Haute-Marne)

3378 — *Baronne II,* bai, légèrement en tête, 1 m. 57, née en 1919, par Ensival et Mirette.

3380 — *Olga,* bai, en tête, fine liste, 1 m. 57, née en 1916, par Ensival et Mirette.

3382 — *Baronne,* bai, en tête, 1 m. 58, née en 1918, par Ensival et Fanfine.

HAQUIN (Léon), à Meuvy (Haute-Marne)

3318 — *Fanchette,* bai marron, en tête en pointe, 1 m. 56, née en 1922, par Liège, E. N., et Olga.

4080 — *Baronne,* aubère, en tête, 1 m. 58, née en 1923.

HENRY (Arsène), à Marcilly (Haute-Marne)

4062 — *Belgique,* rouan, 1 m. 57, née en 1919.

HENRY (Joseph), à Montigny-le-Roi (Haute-Marne)

2034 — *Marianne,* aubère, en tête, liste, ladre, balzane postérieure gauche, 1 m. 56, née en 1916, par Kostryck, E. N.

3326 — *Fauvette,* aubère, en tête, 1 m. 58, née en 1922, par Liège, E. N., et Roulette.

HENRY (Léon), à Montigny-le-Roi (Haute-Marne)

2046 — *Poulette,* aubère, en tête, ladre, 1 m. 54, née en 1920, par Kortryck, E. N., et Mignonne.

HUMBERT (Charles), à Luzerain (Haute-Marne)

1477 — *Feuchey,* aubère, 1 m. 57, né en 1918, par Tam-Tam, E. N., et Fauvette.

4082 — *Mariette,* aubère, en tête, 1 m. 54, née le 24 mars 1923, par Feuchey, S. B. A. 1477, et Fanchette.

4084 — *Margot,* alezan, fine liste, ladre, 1 m. 57, née en 1914, par Daniel et Margot.

4086 — *Marie,* alezan, en tête, fine liste, petit ladre, 1 m. 58, née en 1915.

4088 — *Marianne,* alezan, en tête, liste, ladre, petite balzane postérieure gauche, 1 m. 54, née le 6 avril 1920, par Bayard.

JACQUOT (Albert), à Serqueux (Haute-Marne)

3316 — *Lina,* bai, petite pelote, 1 m. 55, née en 1921.

JOURDHEUIL (Henri), à Saulxures (Haute-Marne)

3356 — *Mascotte,* rouan, 1 m. 54, née en 1920.

LEPOAN (Aristide), à Damrémont (Haute-Marne)

3342 — *Fiole,* bai, 1 m. 60, née en 1922, par Niagara et Lisette.

3344 — *Sultane,* aubère, 1 m. 56, née en 1919, par Vonèche et Fauvette.

MARCHAL (Louis), à Bassoncourt (Haute-Marne)

2060 — *Raquette,* rouan, 1 m. 57, née en 1920.

2062 — *Coquette,* aubère, en tête, 1 m. 57, née en 1917, par Ayrton.

MARIE (Gaston), à Heuilley-le-Grand (Haute-Marne)

2082 — *Belgique,* alezan, fortement en tête, large liste, ladre, 1 m. 58, née en 1921, par Jubis et Lida.

MARION, à Meuvy (Haute-Marne)

3384 — *Mignonne,* alezan, en tête, liste, ladre, 1 m. 54, née en 1922.

MARTIN (Fils), Faubourg de La Maladière, à Langres (Haute-Marne)

3700 — *Zézette,* aubère clair, 1 m. 57, née en 1923.

MENNE, à Is-en-Bassigny (Haute-Marne)

3358 — *Guerbère,* gris fer, pelote, ladre, 1 m. 57, née en 1919.

MILLOT (Joseph-Claude), à Brevoines, Commune de Langres (Haute-Marne)

2090 — *Fanny,* bai, légèrement en tête, principe balzane postérieure gauche, 1 m. 55, née en 1919, par Diabolo et Cocotte.

MOUILLET (Emile), à Meuvy (Haute-Marne)

2056 — *Blonde,* bai, en tête, 1 m. 58, née en 1920, par Ayrton et Biche.

NOTAT (Frères), à Merrey (Haute-Marne)

1441 — *Olympien,* bai, en tête, 1 m. 62, né en 1921, par Idéal de Massenet et Julia.

ODIER (Alphonse), à Provenchères-sur-Meuse (Haute-Marne)

3350 — *Cœur de Linas,* alezan, en tête, liste, ladre, balzane postérieure droite, 1 m. 58, née en 1922, par Kortryck, E. N., et Belgique.

4090 — *Belgique,* aubère, en tête, 1 m. 54, née le 20 avril 1922, par Luxembourg.

PHILIPPE (Louis), à Meuvy (Haute-Marne)

1443 — *Bassigny,* alezan brûlé, légèrement en tête, 1 m. 56, né en 1919, par Luxembourg, E. N., et Fanchette, par Daniel.

2050 — *Tonne,* alezan, en tête, liste, ladre, 1 m. 56, née en 1912.

2052 — *Zuzette,* alezan, quelques poils, 1 m. 55, née en 1921.

2054 — *Nénette,* alezan clair, en tête, 1 m. 57, née en 1920.

3334 — *Mademoiselle,* alezan, en tête, liste, ladre, 1 m. 51, née en 1922.

PRUDENT (Georges), à Hortes (Haute-Marne)

2078 — *Stella,* alezan, en tête, liste, ladre, principes balzanes antérieures, 1 m. 54, née en 1921, par Arlon.

3320 — *Marquise,* alezan rubican, large liste, ladre, 1 m. 56, née en 1917, par Duc et Stella.

RÉGNIER (Lucien), à Marcilly (Haute-Marne)

3328 — *Mignonne,* rouan, en tête, 1 m. 58, née en 1922, par Luxembourg, E. N., et Coquette.

3330 — *Bertha,* aubère, en tête, fine liste, petit ladre, 1 m. 56, née en 1919.

ROUILLAUX (Girault), à Orbigny-au-Mont (Haute-Marne)

2086 — *Rossinante,* alezan, crins lavés, en tête, liste, ladre, 1 m. 54, née en 1920, par Luxembourg et Comtesse.

SEUROT (Auguste), à Montigny-le-Roi (Haute-Marne)

4070 — *Mignonne,* rouan, quelques poils, 1 m. 54, née en 1921, par Liège, S.B.A. 1083, et Trompette.

SIMONNEL (Isidore), à Saint-Vallier (Haute-Marne)

2092 — *Coquette,* alezan, en tête, liste, ladre naseaux et lèvres, 1 m. 57, née en 1913, par Diabolo.

2094 — *Mirette,* rouan, en tête, 1 m. 58, née en 1921.

SIMONNET, à Rougeux (Haute-Marne)

2080 — Folette, rouan, 1 m. 57, née en 1921.

SIMONNOT (Jean), à Meuse (Haute-Marne)

3352 — *Bichette*, alezan foncé, en tête, large liste, ladre, 1 m. 57, née en 1916.

SYNDICAT D'ELEVAGE de Breuvannes (Haute-Marne)

2217 — *Socrate d'Ormes*, bai, en tête, liste déviée à gauche, 1 m. 59, né en 1923, par Ut de Thuillies, S.B.A. 1417, et Nénette d'Ormes, S.B.A. 1896.

TAINTURIER (Jules), à Mauvaignant (Haute-Marne)

2064 — *Clairette*, aubère, en tête, fine liste, balzanes postérieures, 1 m. 59, née en 1921, par Kortryck, E. N.

4054 — *Belgique*, bai légèrement rubican, en tête, ladre, 1 m. 57, née en 1918.

THIRION (Marie), à Heuilly-le-Grand (Haute-Marne)

4064 — *Poulette*, aubère, 1 m. 55, née en 1923.

THIVET (Théophile),
à Provenchères-sur-Meuse (Haute-Marne)

2044 — *Coquette*, aubère, pelote, 1 m. 58, née en 1919, par Emine, E. N., et Mignonne.

Photos Chambry, Rouen

OBSERVATION N° 1

Etalon *"Bassigny"*. Né en 1919. Par Luxembourg E N et Fanchette.

Appartenant à la Fédération des Eleveurs du Bassigny et M. Philippe de Meuvy.

Taille au garrot : 1 m. 56.
Poids : 720 kgs.
Indice de compacité : 12.8.
Long. scapulo ischiale : 172 %.
Vide sous-sternal : 73 %.
Circonf. thoracique : 216 %.
Périmètre du canon : 27 %.
Périmètre du genou : 44 %.

Photos Chambry, Rouen

OBSERVATION N° 3

Etalon *"Bayard"*. Né en 1924. Par Langres E N.

Appartenant à M Perrot Jules, ferme de Damphale par Montigny-le-Roi.

Taille au garrot : 1 m. 62.
Poids : 760 kgs.
Indice de compacité : 12,2.
Long. scapulo-ischiale : 172 %.
Vide sous-sternal : 81 %.
Circonf. thoracique : 218 %.
Périmètre du canon : 29 %.
Périmètre du genou : 45 %.

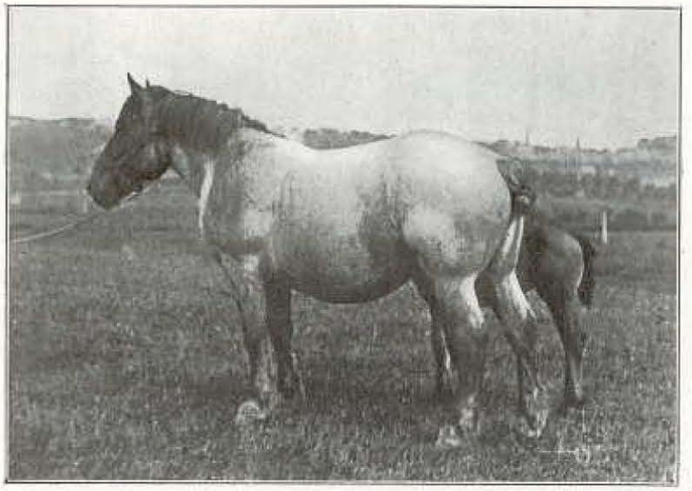

Photos Chambry, Rouen

OBSERVATION Nº 6

Jument "*Fanchette*", Née en 1924. Par Sapristi E N.

Appartenant à M. Bailly Auguste à Langres (faubourg du Brevoines).

T. : 1 m. 57	S. : 81 %
P. : 800 kgs	T. : 218 %
I. : 14	C. : 27 %
L. : 168 %	G. : 45 %

Photos Chambry, Rouen

OBSERVATION Nº 12

Jument "*Glorieuse*". Née en 1924. Par Bassigny.

Appartenant à M. Claude à Lénizeul.

T. : 1 m. 62	S. : 77 %
P. : 780 kgs	T. : 227 %
I. : 12,5	C. : 27 %
L. : 174 %	G. : 41 %

Photos Chambry, Rouen

Pouliche "*Marquise*". Née en 1925. Par Sapristi E N.

Appartenant à M. Heurtz, ferme de Dreuil. St-Vallier.

T. : 1 m. 52	S. : 77 %
P. : 630 kgs	T. : 212 %
I. : 12,1	C. : 24 %
L. : 164 %	G. : 38 %

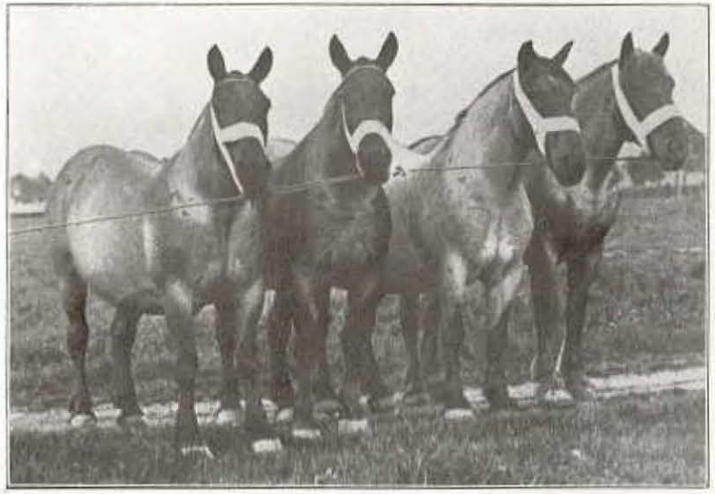

Photos Chambry, Rouen

OBSERVATIONS N° 1 9-18-16-17 (de gauche à droite)

Juments "*Coquine, Muguette, Préférée, Bertha*".

Appartenant à M. Dongois, à Peigney

Conclusions

I. — Le Bassigny représente la partie liasique du sud-est du département de la Haute-Marne.

II. — En 50 ans, sa production agricole s'est totalement modifiée et lese cultures d'antan sont remplacées aujourd'hui par de grandes et riches pâtures.

III. — L'animal, reflet du sol, a subi cette modification, et l'élevage du cheval, auquel s'adonnent les habitants, après avoir porté sur de multiples races, s'est fixé sur la race ardennaise.

IV. — Le cheval du Bassigny représente l'Ardennais presque pur. D'une ossature plus forte, il n'en a pourtant pas encore la masse.

V. — Il est élevé presque exclusivement au pâturage. Il est obtenu par la méthode du croisement continu allié à une sélection parmi les juments du pays.

VI. — Les propriétaires groupés sous le nom de Fédération des éleveurs du Bassigny exploitent rationnellement leur cheval qu'ils livrent déjà au commerce à des prix rémunérateurs.

VII. — Les chevaux du Bassigny peuvent être inscrits à deux Stud-Book différents: celui de la race ardennaise proprement dite et celui de la race ardennaise du Bassigny.

VIII. — Deux maladies ont décimé l'élevage chevalin dans le Bassigny: la fluxion périodique et la typho-anémie infectieuse; toutes deux ont tendance à disparaître depuis l'importation du cheval ardennais.

IX. — Les succès obtenus dans cet élevage, faisant suite à de nombreux échecs, prouvent que les exploitants sont maintenant dans la bonne voie. Il suffit de continuer les efforts entrepris.

Vu : Le Directeur
de l'Ecole Vétérinaire de Lyon
Ch. PORCHER.

Le Professeur
de l'Ecole Vétérinaire,
LETARD.

Vu : *Le Doyen*,
J. LÉPINE.

Le Président de la Thèse,
Dr LATARJET

Vu et permis d'imprimer :
Lyon, le 14 Mai 1928.
Le Recteur, Président du Conseil de l'Université.
J. GHEUSI.

— Carte du Bassigny —

Bibliographie

ARDOUIN-DUMAZET. — Voyage en France.

BONNEFONT (M.). — Elevage et dressage du cheval.

COLLART. — Le Cheval Ardennais, hier, aujourd'hui et demain. (Thèse de doctorat vétérinaire, 1924.)

DECHAMBRE. — Traité de zootechnie, titre II, Les équidés.

GALLO. — Les régions naturelles. (*Annales de Géographie*, 1901.

HUSSON. — Le Bassigny et son élevage. (*Revue de zootechnie*, juin 1923.)

LAMARRE. — Histoire de la Société d'Agriculture de Chaumont.

LONCEY (H.-V. de). — Les races de chevaux de trait.

MAGNE. — Les races chevalines et leur amélioration.

PERRON. — L'agriculture et la prime d'honneur de la Haute-Marne (1873).

PETIT. — Une ferme en Bassigny. (Thèse agricole.)

ROBIEN (Henry de). — Le cheval ardennais.

ROYER et BAROTTE. — Etude géologique de la Haute-Marne.

ZEER. — Le cheval ardennais dans l'Est.

— *Annales de la Société d'Agriculture de Chaumont.*

— Bon cultivateur de l'Est.

— *Illustration économique et financière* (La Haute-Marne).

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos 9

Première Partie. — Le milieu 11
Etude géographique du Bassigny 11
Etude géologique et agrologique 14
Etude agricole 17

Deuxième Partie. — Etude zootechnique 21
Historique de l'élevage du cheval dans le Bassigny 21
Description du cheval actuel 33
Mode d'élevage 39
Sociétés d'élevage 43
Encouragements et concours 45
Expansion commerciale 48
Livre généalogique 49
Nosographie 57
Améliorations 59

Observations 65
Etalons du Bassigny approuvés, autorisés et acceptés pour la monte 1928 76
Chevaux du Bassigny inscrits au Stud-Book Ardennais 78

Conclusions 87

Bibliographie 89

IMP. BOSC FRÈRES & RIOU
42, QUAI GAILLETON
LYON